

# opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

DANS CE NUMERO

~~10~~  
~~11~~  
~~12~~  
~~13~~  
~~14~~  
~~15~~  
~~16~~  
~~17~~  
~~18~~  
~~19~~  
~~20~~  
~~21~~  
~~22~~  
~~23~~  
~~24~~  
~~25~~  
~~26~~  
~~27~~  
~~28~~  
~~29~~  
~~30~~  
~~31~~  
~~32~~  
~~33~~  
~~34~~  
~~35~~  
~~36~~  
~~37~~  
~~38~~  
~~39~~  
~~40~~  
~~41~~  
~~42~~  
~~43~~  
~~44~~  
~~45~~  
~~46~~  
~~47~~  
~~48~~  
~~49~~  
~~50~~  
~~51~~  
~~52~~  
~~53~~  
~~54~~  
~~55~~  
~~56~~  
~~57~~  
~~58~~  
~~59~~  
~~60~~  
~~61~~  
~~62~~  
~~63~~  
~~64~~  
~~65~~  
~~66~~  
~~67~~  
~~68~~  
~~69~~  
~~70~~  
~~71~~  
~~72~~  
~~73~~  
~~74~~  
~~75~~  
~~76~~  
~~77~~  
~~78~~  
~~79~~  
~~80~~  
~~81~~  
~~82~~  
~~83~~  
~~84~~  
~~85~~  
~~86~~  
~~87~~  
~~88~~  
~~89~~  
~~90~~  
~~91~~  
~~92~~  
~~93~~  
~~94~~  
~~95~~  
~~96~~  
~~97~~  
~~98~~  
~~99~~  
~~100~~

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-3 A)

Les vicissitudes de la politique régionale commune

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 4-10)

Conseil des Affaires Etrangères; Mise en oeuvre du Fonds Social Européen ; Le Départ de Jean-Marc Boegner ; Raymond Barre à Strasbourg ; Résiliation de deux accords restreignant la concurrence.

- EUROFLASH (P. 11-45)

Sommaire analytique, P. 11

Index alphabétique, P. 40

N° 633 - 26 Octobre 1971

10 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16<sup>e</sup>

# OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

## DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16<sup>e</sup>

MUNDI-PARIS

Tél. : 704.53.20

Télex : 27 989

CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i> .....	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i> .....	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i> .....	André GIRAUD
<i>Service Informations</i> .....	} Guy de SAINT CHAMAS Alain-Yves BUAT
<i>Service Études et Documentation</i> .....	
<i>Institutions Européennes</i> .....	Jean LAURE

## SUISSE

54, rue Vermont  
GENÈVE - Tél. 33 7693

## BENELUX

12, rue du Cyprès  
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

## ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2  
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire .....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle .....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

## L E T T R E   D E   B R U X E L L E S

Bruxelles. - Bien que précédé par une préparation technique qui s'est prolongée près de deux ans, le Conseil de Ministres consacré, le 20 octobre dernier, aux problèmes régionaux s'est séparé après six heures de discussions sur un constat d'échec : aucun progrès tangible n'a été accompli dans la voie qui doit conduire la Communauté à se doter d'une politique régionale. Certes, les Ministres chargés des questions de développement régional espèrent se retrouver prochainement. Pourtant, à moins d'un changement notable dans certaines positions fondamentales, il est difficile de s'attendre à des résultats rapides dans ce domaine. Or, abstraction même faite de toute considération humaine et sociale, la politique régionale revêt une importance capitale pour l'avenir de l'intégration européenne, et surtout pour la réalisation de l'Union économique et monétaire.

Chacun en a si bien conscience que les experts avaient été invités à pousser leurs études techniques préparatoires jusqu'à l'extrême limite de leurs compétences. Ainsi, le Conseil n'avait-il plus à exercer son choix politique qu'entre un nombre restreint de solutions, au surplus déjà soigneusement examinées au sein du Comité des Représentants permanents. M. Borschette, membre de la Commission plus particulièrement responsable des problèmes régionaux, avait d'ailleurs précisé le contenu de ces solutions à l'occasion d'une récente tournée de visites dans les six capitales. Finalemment, l'essentiel des décisions à prendre portait sur :

- l'utilisation des moyens financiers existants dans la Communauté à des fins de développement régional. Plus particulièrement, il s'agissait de savoir si une partie des sommes dont dispose le FEOGA (section orientation) pourrait être affectée à des actions dans les régions agricoles prioritaires de la Communauté. Pour sa part, la Commission avait proposé que soit prélevé sur ces sommes un montant de 250 millions d'Unités de compte pour une période de cinq ans, devant permettre la création de quelque 300.000 emplois nouveaux dans ces régions.

- la création de moyens financiers nouveaux. A cet égard, la Commission avait suggéré l'établissement d'un Fonds de bonification d'intérêts pour le développement régional, avec pour objectif d'obtenir, au cours d'une période de cinq ans, un abaissement de 3% du taux d'intérêt pour quelque 900 millions d'Unités de compte de crédits d'investissements.

- la mise en place d'un Comité permanent de développement régional, composé de hauts fonctionnaires des pays membres et de la Commission, et devant remplir une mission majeure dans l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures de développement régional.

Sur un plan plus général, les travaux antérieurs avaient permis de constater que, depuis la présentation des premières propositions de politique régionale de la Commission en 1969, d'importants progrès avaient déjà été réalisés en ce qui concerne la sensibilisation des Etats membres au problème régional dans la Communauté. L'accord entre eux paraissait acquis sur la nécessité l'urgence d'interventions aptes à empêcher que ne s'amplifient encore les écarts de développement qui n'ont cessé de se creuser entre les régions les plus industrialisées de la Communauté et ses régions dites périphériques. Les six gouvernements avaient admis qu'il s'agit là d'une oeuvre devant être menée au niveau de la Communauté, ou tout au moins d'une oeuvre commune aux pays membres. Ils avaient reconnu aussi qu'il ne s'agit pas là d'actions de charité, mais d'un ensemble de mesures impérieusement réclamées par la réalisation de l'Union économique et monétaire - ce qui implique évidemment le dégagement de moyens d'intervention financière appropriés.

On peut dès lors s'interroger sur les raisons de l'échec du 20 octobre. D'autant plus inattendu encore que les Ministres s'étaient déjà largement engagés par une série de décisions préliminaires telles que la résolution du Conseil des 26/27 octobre 1970 sur les principes et les priorités d'une politique régionale communautaire, la résolution relative à la création de l'Union économique et monétaire en date du 22 mars 1971, ou encore la résolution du Conseil du 25 mars 1971 concernant la réforme des structures agricoles. En fait, les débats ont mis en lumière l'existence chez les Six de trois positions fondamentales, mais divergentes :

La République Fédérale et surtout l'Italie souhaitent, comme la Commission, la mise en oeuvre d'une politique régionale fondée sur des propositions de la Commission, et donc élaborée selon les procédures communautaires prévues par le Traité de Rome. A ce titre, elles se sont déclarées prêtes à prendre immédiatement une série de décisions ou de résolutions concernant notamment :

- l'utilisation dès l'exercice 1972 de moyens de la section orientation du FEOGA pour des actions dans les régions agricoles prioritaires. A un moment, on a d'ailleurs pu penser qu'un accord pourrait s'établir à ce sujet sur la base d'un compromis proposé par la délégation allemande et prévoyant une limitation à cinq ans et un plafond de 250 millions d'Unités de compte à prélever pour cette période sur les disponibilités du FEOGA dans ce domaine (285 millions d'Unités de compte par an).

- un accord de principe sur la création, non pas d'un Fonds de bonification tel que l'avait prévu la Commission - à Bonn, on est opposé à cette technique de financement en raison de ses répercussions sur le marché des capitaux - mais d'un Fonds de développement régional ayant vocation pour l'octroi de primes d'investissements pour des opérations productives et créatrices d'emplois dans les régions mal développées. La Commission serait chargée de définir les modalités de fonctionnement de ce Fonds, et celui-ci pourrait

débuter au moment du passage de la première à la seconde phase de l'Union économique et monétaire;

- la création d'un Comité permanent de développement régional doté d'un statut analogue à celui du Comité de politique économique à moyen terme.

La France souhaite elle aussi une politique régionale qui, pour être à la mesure des problèmes qui se posent, soit définie et menée au niveau de la Communauté et dans la perspective de l'Union économique et monétaire à venir. Le Ministre français, M. Bettencourt, s'est donc déclaré parfaitement disposé à examiner non seulement l'utilisation des moyens financiers qui existent actuellement dans la Communauté, mais toute proposition nouvelle susceptible de se révéler utile, telle par exemple que l'instauration d'un Fonds de développement régional. Elle voudrait cependant que l'on commence par s'accorder sur les principes, et elle demande en conséquence qu'un comité de hauts fonctionnaires composé de collaborateurs directs des Ministres chargés des problèmes régionaux se voit confier l'examen du dossier et même l'élaboration de propositions formelles au Conseil. Cette formule, qui tend à éliminer la Commission de la mise en oeuvre de la politique régionale dans la Communauté, conduirait à la création d'une politique régionale, certes substantielle, mais purement intergouvernementale, ce que la majorité des Etats membres et la Commission ne sauraient admettre.

Les pays du Benelux ont adopté une position d'attente, en arguant de la nécessité d'études approfondies et en songeant peut-être aux dimensions nouvelles que prendra le problème après l'élargissement de la Communauté. Se faisant le porte-parole des pays candidats à l'adhésion, le gouvernement britannique était en effet intervenu, la veille de la réunion ministérielle, auprès des Six pour exprimer ses inquiétudes au sujet de certaines des décisions que le Conseil s'apprêtait à prendre.

A vrai dire - et la chose a été dûment précisée par M. Borschette - cette intervention de Londres ne portait que sur la résolution (approuvée par ailleurs sans débat par les Ministres) relative aux régimes généraux d'aides dans les régions centrales de la Communauté, c'est-à-dire ses régions les plus industrialisées. Les pays candidats éprouaient certains soucis quant à la fixation pour ces aides d'un taux maximum de 20% d'équivalent d'investissements. Le Président en exercice du Conseil et la Commission ont apaisé ces soucis en précisant que l'application de ce taux et la définition des régions centrales et périphériques dans les pays candidats feraient l'objet de négociations avec eux, et qu'il serait tenu compte des conditions particulières qui y règnent en matière d'aides à finalité régionale.

Finalement, l'obstacle principal à un accord entre les Six réside dans la divergence de leurs vues sur le problème institutionnel soulevé par le projet de création d'un Comité permanent de déve-

loppement régional. Au départ, la Commission avait proposé que ce Comité lui soit directement rattaché. Devant les réactions soulevées par cette proposition, elle a infléchi sa position et a manifesté sa faveur pour une solution consistant à faire dépendre le nouveau Comité à la fois du Conseil et d'elle-même, comme c'est le cas pour le Comité de politique économique à moyen terme. De son côté, la France marque nettement sa préférence pour un Comité composé de hauts fonctionnaires nationaux qui serait chargé de tâches opérationnelles et qui se substituerait en fait à la Commission dans ses compétences de conception et de proposition. Il est clair que cette préférence aussi catégoriquement affirmée dans une question d'une aussi grande importance, reflète les vues de Paris sur l'évolution politique future de la Communauté. D'autant plus que l'on se heurte à la même difficulté pour ce qui est de la politique industrielle communautaire. Dans ces conditions, il est probable que ce n'est pas de si tôt que se déclenchera le "feu vert" donnant le passage à une véritable politique régionale dans la Communauté.

-----

## LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES.- Les trois jours de Conseils - Affaires Etrangères, Affaires Sociales, Affaires Régionales - tenus la semaine dernière à Luxembourg par les Six n'ont pas donné de résultats extraordinaires, malgré de longues heures de discussions.

Le 18 octobre, les Six ont commencé par se réunir en session intergouvernementale, c'est-à-dire en l'absence de la Commission. Il s'agissait précisément de débattre des mandats des membres de cette institution dans la perspective de l'élargissement de la Communauté, le 1er janvier 1973. La situation est la suivante : le mandat du Président de la Commission s'achève le 1er juillet 1972, celui des membres le 1er juillet 1974. Comment envisager l'entrée de nouveaux commissaires le 1er janvier 1973; et quelle doit être la durée de leur mandat ? Les Six ont finalement jugé plus simple de mettre fin aux mandats des Commissaires actuels le 1er janvier 1973, et de "repartir à zéro" pour les 14 membres que comptera alors l'institution ce qui signifie, entre autres, que le Président Malfatti restera en fonction jusqu'à la fin de l'année prochaine. Ensuite, ce sera normalement au tour d'un représentant français d'occuper la présidence.

A l'ordre du jour du Conseil proprement dit, les Ministres avaient d'abord les négociations à engager avec les pays européens de l'AELE non candidats à l'adhésion. Sur ce point, les choses n'ont pas beaucoup avancé. D'agriculture et d'exceptions à la libre circulation (liste des "produits sensibles"), il n'était pas question de parler, les experts n'ayant pas encore terminé leurs travaux. En revanche, le Conseil aurait pu trancher la question de savoir si la CEE doit conclure des accords bilatéraux de libre échange avec chacun des pays concernés, ou un accord multilatéral avec l'ensemble de ceux-ci. Il aurait également pu se prononcer sur le problème de l'"origine", cumulative ou non, des produits industriels importés par la CEE à partir de ces pays, problème technique certes mais qui finalement, comme le précédent, implique un choix entre deux notions politiquement différentes : celle d'une Communauté élargie liée à des pays européens par des accords de libre échange, ou celle de la création d'une vaste zone de libre échange regroupant 16 pays.

Tout a été renvoyé au Comité des Représentants permanents, qui devra préparer la réunion des 8 et 9 novembre au cours de laquelle les Six espèrent aboutir à la définition d'un mandat à confier à la Commission. Dans la mesure, bien sûr, où certains des Six ne cè-

deront pas à la pression des Etats-Unis, qui se fait de plus en plus vive, pour obtenir un "renvoi" (jusqu'à quand ?) de ces négociations intra-européennes.

Le Conseil a ensuite préparé les négociations d'adhésion qui devaient se dérouler le lendemain 19 octobre avec la Norvège et l'Irlande. Dans ce domaine, les discussions ont été positives puisqu'en ce qui concerne Oslo, les Six ont été en mesure d'adopter une orientation de principe selon laquelle les revenus des agriculteurs de Norvège seraient maintenus non grâce à des aides aux produits, comme c'est le cas maintenant, mais par des aides complémentaires de revenus - étant entendu que celles-ci seraient transitoires et non générales (c'est-à-dire ne pourront être étendues à tous les paysans norvégiens). En outre, pendant deux ans, le système norvégien actuel pourra être maintenu. La délégation d'Oslo s'est montrée fort satisfaite de ces décisions, qui vont maintenant être mises en forme et détaillées par les Représentants permanents. En ce qui concerne l'Irlande, les Six ont mis au point le texte d'un protocole sur lequel la délégation de Dublin a donné son accord; ce protocole préserve les dispositions prises par ce pays pour promouvoir son développement industriel. Voilà donc deux problèmes graves réglés, ou en voie de l'être. La grande difficulté - et celle-là avec tous les pays candidats - reste la réglementation des produits de la pêche.

En séance de nuit, le 18 octobre, le Conseil a évoqué les relations de la CEE avec l'Algérie, pays avec lequel, en principe, doit être conclu un accord d'association. Il y a cependant peu de chances pour que cet objectif soit atteint rapidement, car les divergences entre Etats membres restent importantes. En fait, l'Algérie ne veut pas d'un accord dont le contenu soit seulement commercial. Elle entend qu'un tel accord comprenne des chapitres relatifs à l'assistance technique et financière ainsi qu'à la main d'oeuvre. La France, la Belgique et, dans une certaine mesure, l'Italie y sont favorables. La République Fédérale et les Pays-Bas y sont résolument hostiles. Ce sera sans doute le problème le plus délicat à résoudre, avec celui du régime des importations de vin qui préoccupe passablement la France : le Ministre français, Maurice Schumann, a, sur ce point, émis le voeu que la CEE octroie d'abord à l'Algérie un régime transitoire (abaissement du droit de douane, contre respect par l'Algérie des prix de référence communautaires), puis prenne sa décision finale en fonction des leçons tirées de cette expérience. Le Conseil a également débattu, mais toujours sans conclusion, de deux autres aspects des relations avec l'Algérie : d'une part le régime des produits non couverts par l'accord d'association (2,5% des exportations algériennes vers la CEE), pour lesquels la France souhaite maintenir ses dispositions actuelles; d'autre part les contreparties à réclamer à Alger dans le cadre de l'accord d'association, les Pays-Bas souhaitant obtenir une garantie pour les investissements.

En fin de compte, un seul sujet a été jugé assez "mûr" pour que la Commission puisse prendre langue avec Alger : le montant des contingent à droit nul ouvert pour les produits pétroliers raffinés.



Les Six ne sont d'ailleurs pas d'accord entre eux puisque Paris parle de 500.000 tonnes, et La Haye de 240.000 tonnes seulement (il faut noter que, dans le cadre des préférences généralisées, l'Algérie a déjà obtenu des avantages importants). La Commission, dans ses discussions avec les représentants algériens, devra tenir compte de la diversité de ces positions.

A la demande de la Commission, le Conseil a discuté en séance restreinte, le 19 octobre, de la situation de la Communauté à la suite des mesures Nixon. Ce débat s'est déroulé au lendemain de déclarations par lesquelles le Secrétaire au Trésor, John Connally, faisait à Bonn, sur le plan bilatéral, un "appel du pied" qui n'a guère été du goût des autres Etats membres : selon John Connally, Washington pourrait envisager de supprimer la surtaxe de 10% sur les produits allemands au cas où la République Fédérale laisserait librement flotter sa monnaie. Apparemment en tout cas, cette ouverture américaine a eu pour résultat de renforcer la cohésion et la solidarité des Six. Tout comme l'accélération de l'offensive américaine, qui, portant maintenant sur la politique agricole commune, les accords des Six en Méditerranée, les accords prévus avec les pays de l'AELE, commence à être de plus en plus sévèrement jugée par les membres de la Communauté.

Au cours de cette discussion, le Président Malfatti a souligné l'urgente nécessité d'établir des positions communes européennes - ce que personne ne conteste - et il a demandé au Conseil d'adopter une déclaration d'intention prévoyant l'ouverture à brève échéance de négociations commerciales internationales. Sur ce second point, il n'a pas été suivi par le Conseil, qui fait preuve en la matière d'une grande prudence et veut, semble-t-il, éviter des négociations "fractionnées" avec Washington. Le Conseil a confirmé la volonté de la Communauté de maintenir et de développer - selon les lignes déjà annoncées lors des sessions des 13 et 20 septembre - des positions communes à l'égard de multiples problèmes de nature économique, monétaire et commerciale qui se posent actuellement sur le plan international et dans les différentes enceintes où ces problèmes seront traités ... Le Conseil a souligné les liens très étroits existants entre tous ces problèmes et, dans ces conditions, la nécessité d'adopter des procédures adéquates qui permettent de trouver, sur le fond, des solutions tenant compte d'une manière globale de tous les éléments en cause. Finalement, les Ministres ont recommandé à la Commission d'agir avec précaution et de ne donner aux Etats-Unis ni une impression de faiblesse, ni une impression de fièvre.

La Commission va maintenant préparer à l'intention du Conseil du 8 novembre un rapport incluant un "cahier de doléances" à présenter éventuellement aux Etats-Unis. Ainsi les Six s'organisent-ils progressivement pour donner aux Etats-Unis une réponse "globale" : session des Ministres des Finances à Paris le 4 Novembre, Conseil de Ministres des Affaires Etrangères à Bruxelles le 8 no-

vembre, puis à la fin du mois - la décision en a été prise la semaine dernière - réunion d'un "super conseil" rassemblant les Ministres des Affaires Etrangères, des Finances et Affaires Economiques et de l'Agriculture. Quant au "sommet" à Dix, il est maintenant vraisemblable qu'il se réunira en février ou mars, et probablement à Paris.

Dans la soirée du 19 octobre, on apprenait à Bruxelles que le gouvernement danois avait décidé d'appliquer une taxe de 10% sur les importations en provenance de tous les pays. Cette nouvelle provoquait une irritation incontestable. Certes, on comprend bien dans les milieux européens les difficultés de balance des paiements que connaît le Danemark; on reconnaît que le mauvais exemple a été prêché par d'autres et que les Danois - ce que n'ont pas fait les Américains - ont prévu des mesures temporaires et dégressives. Il reste que la Communauté ne peut pas approuver la systématisation de telles mesures commerciales pour remédier à des difficultés de balance des paiements; d'autant que le Danemark est candidat au Marché Commun. Enfin, on redoute l'extension de cette manière de procéder à d'autres Etats nord européens.

MISE EN OEUVRE DU FONDS SOCIAL EUROPEEN.- Le Fonds Social Européen rénové entrera en vigueur le 1er janvier 1972, selon toute vraisemblance. Les textes d'application nécessaires (qui font suite à l'accord de principe du 1er février 1971) ont en effet été approuvés la semaine dernière à Luxembourg. Le premier de ces documents est le texte de base en la matière. Il précise les conditions suivant lesquelles seront accordés les concours du Fonds Social. Le Conseil avait prévu deux sortes d'intervention :

- interventions de "type A" qui sont, pour l'essentiel, des mesures d'accompagnement de décisions du Conseil ou d'actions communes spécifiques pour mieux équilibrer le marché de l'emploi.

- interventions de "type B" qui visent à corriger un certain nombre de situations ou à faire face à des besoins réclamant dès à présent une action prolongée.

Le Règlement d'application ne prévoit pas de conditions ou de critères d'application pour les interventions du type A, le Conseil étant désireux, comme la Commission, de conserver une grande souplesse aux décisions à prendre à l'avenir pour cette première catégorie. Pour les actions de type B, il établit un certain nombre de règles de procédure concernant la présentation des demandes de concours des Etats membres, les indications que ces demandes doivent contenir, la compétence de la Commission pour agréer ces demandes, etc. Il permet en outre la réalisation d'expériences-pilotes et d'études préparatoires afin d'éclairer le Conseil et la Commission dans le choix des domaines à ouvrir au Fonds; afin de permettre aussi

aux gouvernements et aux responsables d'opérations de choisir les types d'aides les plus efficaces et d'en organiser au mieux l'utilisation. Le Règlement d'application détermine en outre les fonctions du Comité du Fonds Social, dont le statut et la composition ne sont pas modifiés pour l'instant.

Le second texte prévoit que le Fonds Social peut également accorder son concours aux handicapés ainsi qu'aux personnes occupées directement dans l'agriculture qui, après avoir bénéficié de l'opération, sont appelées à exercer une activité non salariée.

Le troisième texte a fait l'objet des principales discussions. Il détermine en effet, pour l'application immédiate, un certain nombre d'aides qui concernent notamment la formation, la rééducation et le perfectionnement professionnels, le déplacement des personnes, la promotion de l'accès à l'emploi pour certaines catégories de travailleurs défavorisés (handicapés et travailleurs âgés) ainsi que la promotion de meilleures conditions pour l'emploi dans les régions en retard de développement. La liste des aides retenues est susceptible d'être élargie. Pour le moment, le Conseil préfère concentrer les moyens financiers du Fonds sur un certain nombre d'actions considérées comme particulièrement urgentes.

Le dernier texte étend le bénéfice du Fonds Social aux Départements français d'Outre mer.

Cet ensemble de dispositions appelle une appréciation mesurée. La Réforme est évidente, satisfaisante. Elle va transformer une caisse de péréquation inefficace et agissant a posteriori, sans "politique", en un outil permettant l'adaptation de l'emploi aux différentes politiques européennes. Les Six ont donc bien travaillé. Cela étant, le Fonds disposera en 1972 de \$ 37 millions, soit pour fixer les idées, un montant six fois moins important que celui qui est consacré au soutien du marché commun de l'huile d'olive ... On répondra que l'époque est à la décentralisation, notamment en matière d'emploi et de formation. Mais alors, pourquoi tout centraliser à Bruxelles ? Quoiqu'il en soit, il est douteux que le Fonds puisse servir efficacement - même au niveau de l'incitation - une politique européenne de l'emploi avec une dotation aussi minime.

Le Conseil des Affaires Sociales a également décidé de lancer pour l'année 1972 une nouvelle enquête sur les salaires dans l'industrie et d'organiser une enquête sur leur structure et leur répartition.

LE DEPART DE JEAN MARC BOEGNER. - Jean Marc Boegner, 58 ans, fils du Pasteur Boegner, Représentant permanent de la France auprès des Communautés depuis juin 1961, quittera Bruxelles en janvier 1972 après la signature des Traités d'adhésion. Il s'en va à sa demande et ne souhaite pas occuper un autre poste diplomatique, considérant sans doute que l'ambassade qu'il vient d'assurer est la plus "passionnante" qui se puisse trouver. Gaulliste "pur et dur", il a joué

un rôle essentiel dans la mise au point de la politique européenne de la France, et jour après jour, pendant dix ans, il l'a appliquée avec une rigueur, une compétence et une hauteur de vues qui lui ont valu le respect de tous ses partenaires. Il avait notamment été conseiller diplomatique au cabinet du Général de Gaulle en 1958 et 1959, puis, avec Olivier Wormser, actuellement gouverneur de la Banque de France, le collaborateur le plus écouté du Ministre Maurice Couve de Murville. Son long séjour à Bruxelles lui aura permis de faire, surtout avec son collègue néerlandais Dirk Spirenborg, du Comité des Représentants Permanents le rouage essentiel du Marché Commun.

A première vue, un tel poste ne peut être occupé que par un diplomate ayant déjà une certaine connaissance des affaires européennes, de leur histoire, des pièges qu'elles comportent, etc. C'est la raison pour laquelle, pour succéder à J.M. Boegner, les noms les plus cités sont pour le moment ceux de MM. Brunet, Ulrich, Deniau et Lebel.

RAYMOND BARRE A STRASBOURG. - Devant le Parlement Européen, le 19 octobre, le Vice-Président de la Commission a notamment déclaré, à propos des problèmes monétaires actuels : "Tous les gouvernements concernés par la crise actuelle doivent faire preuve de ce "sens de l'urgence" dont le Directeur Général du FMI a, à diverses reprises, souligné la nécessité ... L'intérêt de la communauté internationale, dont l'intérêt de la CEE ne se sépare pas, est le rétablissement aussi rapide que possible de taux de change fixes, accompagné de l'abolition de mesures protectionnistes qui risquent d'engendrer discriminations et représailles. Dans cette affaire, le temps ne joue en faveur de personne, mais contre tous, Etats-Unis compris". En maintenant la position arrêtée par le Conseil de Ministres le 13 septembre à l'égard des problèmes monétaires internationaux, et en recherchant, en liaison avec les pays candidats, les bases d'un règlement d'ensemble avec les Etats-Unis," la Communauté peut apporter une contribution essentielle à la remise en ordre des relations monétaires et commerciales internationales. Dans le même temps, il importe que tous les efforts soient poursuivis pour que les relations de change intracommunautaires puissent être normalisées, et cela indépendamment d'une solution internationale s'il apparaissait que celle-ci est impossible à obtenir".

Au cours de ce débat parlementaire consacré au Rapport annuel sur la situation économique de la Communauté, qui doit être examiné par le Conseil le 26 octobre à Luxembourg, Raymond Barre a souligné que ce Rapport attire "l'attention sur le danger que présente pour la plupart des Etats membres la persistance de la hausse des prix et des coûts dans un contexte économique caractérisé par un ralentissement conjoncturel. Il s'agit d'un ralentissement du rythme de la croissance, mais pas encore d'une récession, que nous avons le devoir d'éviter. Si la Communauté veut être en mesure de faire face de façon efficace à un éventuel retournement de la conjoncture, elle doit parvenir à une modération de l'évolution des coûts et des prix. Si cette évolution se poursuivait en effet sur

sa lancée actuelle, elle ~~ferait~~ obstacle à la mise en oeuvre de mesures satisfaisantes de relance si celles-ci venaient à s'avérer nécessaires. Le Rapport annuel insiste sur cet objectif, non pour préconiser le retour aux équilibres économiques fondamentaux par la déflation, la récession et le chômage, mais au contraire pour éviter ces périls, qui ne seraient pas socialement tolérables, et pour laisser toutes ses chances à une politique régulière d'expansion dans la stabilité".

RESILIATION DE DEUX ACCORDS RESTREIGNANT LA CONCURRENCE.-

Dix fabricants de matériaux de construction de Belgique, des Pays-Bas et d'Allemagne, et deux associations professionnelles de négociants et d'installateurs de Belgique avaient notifié à la Commission un accord conclu pour régler la distribution de carreaux de revêtements en faïence. Cet accord établissait une exclusivité réciproque et collective d'achat et de vente sur le marché belge entre acheteurs et fabricants. Fabricants et vendeurs constituaient ainsi un cercle fermé, limitant sensiblement la concurrence.

A la demande de la Commission, l'accord avait, dans un premier temps, été assoupli. Toutefois, par suite d'une nouvelle réglementation belge et en raison de la constatation du maintien d'obstacles au libre échange dans la CEE, les signataires de l'accord ont fini par le résilier. Par la même occasion, un accord similaire, dit "convention grès -céramique", qui avait également fait l'objet de critiques de la Commission, a aussi été résilié.

-----

## E U R O F L A S H

- P. 14 - AMEUBLEMENT - Allemagne: MÖBEL-KRÜGEL prend le contrôle de DIE KÜCHE NÜRNBERGER SPEZIALHAUS.
- P. 14 - ASSURANCES - Belgique: Association belgo-américaine dans ALEXANDER-MENAGE & JOWA. Pays-Bas: AMFINEX appartient à AMFAS GROEP.
- P. 14 - AUTOMOBILE - Allemagne: Une filiale de portefeuille pour VOLVO. Belgique: CHRYSLER ferme ROOTES (BELGIQUE). Pays-Bas: GREMI prend la distribution de ZAVODI CREVNA ZASTAVA.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: ITT LEVITT s'installe à Munich; SAIPEM ouvre une succursale à Munich; READY MIXED CONCRETE développe READYMIX TRANSPORTBETON. Belgique: Seconde filiale pour LYNTON HOLDINGS; Association helvète-belge dans INTERNATIONAL TRADE RELATIONS; CLETON s'installe à Deurne/Anvers; Association belgo-néerlandaise dans INTERMONTAGE; CONTINENTAL BUILDING DEVELOPMENT ferme sa filiale de Bruxelles. France: ADLER passe sous le contrôle d'EUROGESTOR. Maroc: CIMENTS LAFARGE accueille des capitaux publics dans ses filiales de Casablanca et de Meknes. Pays-Bas: SLOKKER prend le contrôle de AAN-NEMERSCOMBINATIE A. S. N.
- P. 17 - CAOUTCHOUC - Allemagne: METZELER s'intéresse au rapprochement PHOENIX GUMMIWERKE/CONTINENTAL GUMMI-WERKE. Luxembourg: PIRELLI développe sa filiale SOLIMO. Pays-Bas: GOODYEAR cède à GOODRICH le contrôle de VREDESTEN.
- P. 18 - CHIMIE - Allemagne: Les apports de KIAG à AGEFKO; Concentration définitive au profit de SÜDWESTDEUTSCHE SALZWERKE. Belgique: ERNST SCHMUTZ s'installe à Anvers. Grande-Bretagne: CARSON PARIPAN & HADFIELDS prend la représentation de DESOWAG-BAYER HOLSCHUTZ. Italie: Concentration au profit de SACCER REFRATTARI.
- P. 19 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: GULTON INDUSTRIES s'installe à Sprendlingen; ROSENDAHLS INTERNATIONAL prend la représentation de SUMLOCK COMPOMETER; ALLEN ELECTRIC & EQUIPMENT réorganise ROMEICO. Autriche: BOYD & HAAS STEREOFONISCHE s'installe à Vienne; W. STADLINGER & RANK devient majoritaire dans ELEKTRO-KONTAKT. Belgique: THORN ELECTRICAL prend le contrôle de ETS G.I. CARPENTIER; THE MAYTAG ferme sa filiale de Bruxelles. France: FABRICOM devient majoritaire dans STE D'ETUDES & D'ENTREPRISES ELECTRIQUES; Les accords OPELEM/CIE DES COMPTEURS; ETS FANTASIA J. M. C. prépare la reprise des activités de TEPPAZ; BENDIX HOME APPLIANCES FRANCE ferme trois filiales. Italie: Une licence THE CHLORIDE ELECTRICAL STORAGE pour FABBRICA ITALIANA ACCUMULATORI MOTOCARRI MONTECCHIO. Pays-Bas: ELECTRICITEIT MIJ. ANIEM se défait de sa filiale MAINTZ & C°.

- P. 22 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne: AGRIA HOLDING prend le contrôle de JENCO-MASCHINENFABRIK. Belgique: INTERSMAT INSTRUMENTS BELGIUM est à capital français. France: ETS ANDRE VAGNEZ & MARMIN passe sous le contrôle indirect de SKF; ROTHWELL ENGINEERING s'installe à Paris; STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE reprend certains actifs à SAINT-CHAMOND-GRANAT. URSS: Une licence KUHNLE, KOPP & KAUSCH pour MACHINOIMPORT.
- P. 23 - CUIR - Allemagne: WOLVERINE WORLD WIDE élargit ses accords avec ALFRED MÄLICH. France: Développement de DERECK FISCH FRANCE.
- P. 24 - EDITION - Belgique: INTERNATIONAL PUBLISHERS est filiale de GUYERZELLER ZURMONT BANK. France: SCHOTT FRERES est à capital belge; DISC AZ et DISCODIS deviennent actionnaires de FRANCE LOISIRS; Association BARCLAY/Aznavor dans PRODUCTIONS B. A.
- P. 25 - ELECTRONIQUE - Belgique: METROPOLITAN OVERSEAS SUPPLY CORP. EUROPE est à capital américain. France: NATIOSERVICES INFORMATIQUE appartient à BANQUE NATIONALE DE PARIS. USA: Les accords ELECTRONIQUE MARCEL DASSAULT/EMERSON ELECTRIC.
- P. 26 - EMBALLAGE - Grande-Bretagne: EURAND confie sa représentation à P. LEINER & SONS.
- P. 26 - ENGINEERING - Allemagne: BROWN, BOVERI & CIE prend le contrôle absolu de BROWN, BOVERI, KRUPP REAKTORBAU. Belgique: INDUSTRIAL BUILDERS & CONTRACTORS appartient à AKZO.
- P. 26 - FINANCE - Belgique: BANKERS TRUST ouvre une succursale à Bruxelles; Les apports de LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE à COFINTER. France: WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE devient actionnaire de BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE; CENTRALE DE BANQUE cède certains actifs à FININVEST. Grande-Bretagne: GENERALE OCCIDENTALE prend 39 % dans ANGLO-CONTINENTAL INVESTMENT & FINANCE. Italie: Avec BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE, LONRHO devient actionnaire de BANCA ROSENBERG COLORNI & C°. Italie: WÜRTEMBERGISCHE LANDESSPARKASSE resserre ses liens avec CASSA DI RISPARMIO DI GENOVA & IMPERIA; FINANZIARIA PER LO SVILUPPO DELLA LOMBARDIA est à capital public. Luxembourg: Une filiale financière pour BANKHAUS I. D. HERSTATT; TRADE DEVELOPMENT (FRANCE) HOLDING est créée par SAFRA BANK; FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE est filiale de CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE; RENTINVEST est affiliée à GENERALE DE BELGIQUE; FUNDMAR, ZAMBRA HOLDING et SABRI-NA HOLDING sont formées pour compte suisse. Pays-Bas: BANQUE NATIONALE DE GRECE ouvre une succursale à Rotterdam.
- P. 29 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: EUROPEAN COMMERCIAL EXPORT-IMPORT est à capital français; Renforcement de la position de DEUTSCHE MÜHLENVEREINIGUNG; Concentration au profit de SCHULTHEISS-BRAUEREI.

BADER passe sous le contrôle de CARL MAMPE. Belgique: GENERAL MILLS ferme une succursale à Bruxelles. France: INTERTROPICAL-COMFINA prend le contrôle de TRICAULT. Suisse: TRIVENA est d'origine allemande.

- P. 31 - METALLURGIE - Allemagne: LIPS s'installe à Duisburg; ETS PORCHER devient actionnaire de ROKAL; SCHEER-HENNINGS passe sous le contrôle indirect de FRIEDR. FLICK; MKROPORIT-WERK UENTROP devient actionnaire de J.A. HENCKELS ZWILLINGSWERK; Concentration au profit de WESTFÄLISCHE UNION. Belgique: Association belgo-grecque dans BELGO-HELLENIQUE DE METAUX & MINERAIS. France: NEEPSEND STEEL & TOOL prend 11 % dans D.O.G.A.; FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON élargit son contrôle sur FONDERIES BAYARD. Pays-Bas: Les accords HAASDIJK/GENERAL STORE EQUIPMENT.
- P. 33 - PAPIER - Allemagne: CARTIERE ANTONIO STERZI s'installe à Munich. France: P.B. HOLDING & CIE et LA CELLULOSE FRANCAISE sont créées pour la reprise de certains intérêts de PARSONS & WHITTEMORE.
- P. 33 - PETROLE - France: Création de DEPOT PETROLIER DE REIMS. Suisse: NAFTA (B) ouvre une succursale à Zurich.
- P. 34 - PHARMACIE & PARFUMERIE - France: CONSOLIDATED STANDARD INDUSTRIES EUROPE s'installe à Rungis/Val-de-Marne. Suisse: DEHON COSMETICS est à capital italien.
- P. 34 - PLASTIQUES - Belgique: CALIGEN FOAM ouvre une succursale à Tessengerlo. Grande-Bretagne: CORDOUAL s'installe à Londres.
- P. 35 - PUBLICITE - Belgique: WELLINGTON CONSULTANTS ouvre une succursale à Bruxelles, comme SEDI. France: SPADE & ARCHER s'installe à Paris.
- P. 35 - TABAC - France: PHILIP MORRIS s'installe à Paris.
- P. 35 - TEXTILES - Allemagne: Concentration au profit de HUDSON TEXTILWERKE; Les accords ROLF HINDENER/ANDREAS WEBER MODEN/SCHULTEN WEBEREI/AUGUST VORDEMFELDE; CHATILLON ferme sa succursale de Munich. Belgique: AMIGO INDUSTRIES est filiale de ROBERT FRENCH INDUSTRIES.
- P. 36 - TOURISME ET SPORTS - Belgique: INTERSQUASH est à capital suédois; Réorganisation des intérêts dans ECOFIBER INTERNATIONAL. Pays-Bas: Association germano-néerlandaise dans AIRTOUR NESPANDA.
- P. 37 - TRANSPORTS - Belgique: THE UNION CARTAGE CIE est filiale de l'UNION INTERNATIONAL. France: TRANSMARCOM (FRANCE) est filiale de LEOKING; Création de SUDCARGOS. Pays-Bas: MALAYSIAN INTERNATIONAL SHIPPING ouvre une succursale à Rotterdam.
- P. 38 - VERRE - France: FRANCAISE DU CRISTAL cède une usine à JUNG WERKE.



AMEUBLEMENT

(633/14) L'entreprise allemande de menuiserie industrielle et meubles en bois MÖBEL-KRÜGEL GmbH de Stein b. Nürnberg (cf. n° 378 p.20) s'est assurée le contrôle à Nuremberg de la firme DIE KÜCHE NÜRNBERGER SPEZIALHAUS FÜR MODERNE KÜCHEN GmbH, puis l'a absorbée.

Entreprise familiale réalisant avec plus de 1.000 employés et 22 succursales commerciales un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 120 millions, MÖBEL-KRÜGEL a une filiale de portefeuille en Suisse, NEWO AG (Zug).

ASSURANCES

(633/14) La firme de courtage d'assurances ALEXANDER & ALEXANDER INC. de New York a constitué à Bruxelles - en association 75/25 avec l'entreprise de courtage de liège MENAGE & JOWA, représentée par son directeur M. Jean A. Jowa - la société ALEXANDER-MENAGE & JOWA SA (capital de FB. 5 millions), que préside M. William E. Bray, et qui est directement contrôlée par sa filiale d'Amsterdam ALEXANDER & ALEXANDER N.V.

La fondatrice s'est associée il y a quelques mois au groupe d'assurances MATTHEWS WRIGHTSON & C° LTD (Londres) pour former une affaire de courtage d'assurances à Hong Kong, MATTHEWS WRIGHTSON ALEXANDER LTD, dotée par la suite d'une succursale à Tokyo.

(633/14) Le groupe d'assurances et réassurances d'Amsterdam AMFAS GROEP N.V. (cf. n° 623 p.18) a formé à La Haye une affaire financière du nom d'AMFINEX N.V. (capital de Fl. 0,5 million) qui, dirigée par M. P. F. Niedenzer, est directement contrôlée par sa filiale ASSURANTIE MIJ. "DE ZEVEN PROVINCIËN" N.V. (cf. n° 593 p.19).

AUTOMOBILE

(633/14) Le groupe suédois d'automobile et mécanique lourde A/B VOLVO de Göteborg (cf. n° 622 p.16) a renforcé ses intérêts en République Fédérale - une filiale, VOLVO GmbH de Dietzenbach (capital de DM. 15 millions) - en y formant la société de portefeuille VOLVO (DEUTSCHLAND) VERWALTUNGS GmbH (Dietzenbach-Steinberg) au capital de DM. 50.000, dirigée par M. Nils Ericsson.

(633/15) L'entreprise yougoslave ZAVODI CREVNA ZASTAVA de Kragujevac (cf. n° 632 p.14) a confié l'importation et la distribution aux Pays-Bas de ses modèles automobiles "Zavasta" - sous licence FIAT SpA (Turin) - à la société N.V. GREMI (Groningue), déjà importatrice dans le pays des marques soviétiques "Scaldia" (cf. n° 393 p.19) et "Lada".

(633/15) Poursuivant la réorganisation de son réseau commercial en Europe, le constructeur de Detroit CHRYSLER CORP. (cf. n° 625 p.17) a mis fin aux activités de la société de Bruxelles ROOTES (BELGIQUE) SA, qui était directement contrôlée par la filiale de Londres CHRYSLER (UK) LTD. Il a en effet dernièrement (cf. n° 577 p.14) confié à la filiale CHRYSLER BENELUX SA (Anvers) la distribution exclusive en Belgique de ses véhicules "Chrysler", "Simca", "Rootes", "Dodge", etc...

Dans le reste de l'Europe, cette tâche est du ressort des filiales CHRYSLER FRANCE SA (Paris), CHRYSLER SUISSE SA (Zurich), CHRYSLER (U.K.) LTD, CHRYSLER ESPANOLA SA (Madrid), etc...

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS
----------------------------

(633/15) Le groupe de promotion immobilière de Londres LYNTON HOLDINGS LTD (cf. n° 623 p.20) a renforcé son implantation en Belgique avec l'installation, auprès de sa filiale de St-Josse-ten-Noode/Bruxelles LYNTON BELGIUM SA, d'une seconde LYNTON BELGIUM (SQUARE DE MEEUS) SA (capital de FB. 100.000), dont les premiers administrateurs sont MM. Maurice Lambert, Paul de Wilde et Luc Ouclin.

Chez les Six, le groupe britannique dispose également d'une filiale à Amsterdam, LYNTON (NEDERLAND) N.V., qui contrôle à 75 % la firme LYNTON-HOUDRINGE N.V. (De Bilt), en association pour le solde avec la filiale HOUDRINGE-MIJ. TOT EXPLOITATIE & ADMINISTRATIE VAN ONROERENDE ZAKEN N.V. (De Bilt) du groupe GRONTMIJ.

(633/15) Membre du groupe britannique de matériaux de construction (béton préparé notamment) READY MIXED CONCRETE LTD (Feltham/Mddx.) à travers sa filiale (62,5 %) de Düsseldorf READYMIX AG FÜR BETEILIGUNGEN (cf. n° 582 p.22), la compagnie de transports de ciments READYMIX TRANSPORTBETON GmbH (cf. n° 621 p.15) a ouvert à Karlsruhe une succursale dirigée par M. Jurgen Perthel, et elle a porté son capital de DM. 8 à 20 millions pour financer son expansion.

READYMIX AG, qui escompte pour 1971 un chiffre d'affaires supérieur à DM. 500 millions, a porté de son côté son capital à DM. 35 millions, et le groupe DYCKERHOFF ZEMENTWERKE AG de Wiesbaden (cf. n° 630 p.16) y a repris à cette occasion la participation de 12,5 % de la RHEINISCHE-WESTFÄLISCHE KALKWERKE AG de Dornap (cf. n° 612 p.16).

(633/16) Une association paritaire entre des intérêts suisses, portés par M. Léon de Rudder (Coppet/Vaud), et la société INTERNATIONAL INDUSTRIAL INVESTMENT SA (Bruxelles) a donné naissance à Bruxelles à l'entreprise de promotion immobilière INTERNATIONAL TRADE RELATIONS SA (capital de FB. 10 millions), que préside M. Léon de Rudder.

Le partenaire belge appartient aux groupes immobiliers de Bruxelles BLATON et CHARLES DE PAUW (cf. n<sup>o</sup>s 622 p.17 et 631 p.13) pour 62 % et 38 % respectivement.

(633/16) Spécialiste aux Pays-Bas de matériaux d'étanchéité et d'isolation (amiante notamment) pour insonorisation et calorifugation, la société INTERNATIONALE TECH. HANDELMIJ. v/h FA. F.J. CLETON N.V. (Vlaardingen) a installé à Deurne/Anvers une antenne commerciale, CLETON (BELGIË) Pvbba (capital de FB. 250.000), dirigée par M. H.J. van Kernebeek.

(633/16) Membre depuis 1967 du groupe I.T.T.-INTERNATIONAL TELEPHONE & TELEGRAPH CORP. de New York (cf. n<sup>o</sup> 626 p.22), l'entreprise américaine de construction et promotion immobilière ITT LEVITT INC. de Levittown/N.J. (anc. LEVITT & SONS INC. - cf. n<sup>o</sup> 237 p.15) s'apprête à étendre ses activités en République Fédérale : elle a formé à cette fin une filiale à Munich, LEVITT HAUSBAU GmbH.

(633/16) La filiale de travaux sismiques, forages pétroliers et génie civil SAIPEM SpA de Milan (cf. n<sup>o</sup> 594 p.15) du groupe public E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI de Rome (cf. n<sup>o</sup> 631 p.29) a ouvert à Munich une succursale que dirige M. Mario Tonalini.

(633/16) Affiliée pour 34,8 % au groupe CEMENTS LAFARGE SA (cf. n<sup>o</sup> 630 p.29), la compagnie CHAUX & CEMENTS DU MAROC SA (Paris) a fait apport de son usine de Casablanca à la filiale locale LAFARGE-MAROC SA de ce groupe. Afin de financer l'extension de cette unité (dont la capacité sera portée à 1 million de t./an), LAFARGE-MAROC élèvera son capital à Dh. 22,1 millions, permettant ainsi aux instituts publics de Casablanca CAISSE DE DEPOT & DE GESTION SA et STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA et de Rabat BANQUE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SA (cf. n<sup>o</sup> 607 p.29) d'en devenir actionnaires pour 50 % ensemble, le solde restant à CEMENTS LAFARGE.

Ce dernier prévoit en outre une augmentation de capital de son autre filiale marocaine (50,6 %), CEMENTS ARTIFICIELS DE MEKNES SA, afin de permettre à la STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT d'y doubler sa participation à 50 %, la sienne revenant également à 50 %.

(633/16) Une association négociée entre l'entreprise néerlandaise d'aménagements intérieurs en faux-plafonds et parois ou cloisons insonores ES- & KA SYSTEMEN N.V. (Zaandam) et la firme d'Anvers ROTIMEX N.V. (cf. n<sup>o</sup> 509 p.27) a donné naissance à Anvers à la société INTERMONTAGE N.V. (capital de FB. 1,5 million), que préside M. H. von Rothkirch.

(633/17) La société de portefeuille EUROGESTOR-STE EUROPEENNE DE GESTION & D'ORGANISATION SA de Paris (cf. n° 579 p.32) s'est assurée le contrôle à Paris de la société ADLER SA (capital de F. 2 millions), que préside M. André Adler. Spécialisée dans la fourniture de matériels de décoration aux entreprises de second oeuvre utilisant le verre et la glace, celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel de F. 10 millions environ.

Constituée courant 1970 sous l'égide de la société d'analyses financières et de conseil EUROFINANCE Sarl de Paris (cf. n° 622 p.27), EUROGESTOR (capital de F. 21,7 millions) a pour actionnaires le CREDIT SUISSE SA de Zurich (cf. n° 630 p.27), les établissements financiers français SEFRI Sarl et CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SA (cf. n° 623 p.32) ainsi que les groupes d'assurances L'ABEILLE SA (cf. n° 621 p.13), LA CONCORDE SA (groupe ASSICURAZIONI GENERALI DI TRIESTE & VENEZIA SpA de Rome - cf. n° 591 p.38), U.A.P. -UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (cf. n° 624 p.29) et DROUOT (cf. n° 623 p.20).

(633/17) L'entreprise néerlandaise de bâtiment A. SLOKKER N.V. de Huizen (cf. n° 572 p.21) s'est assurée le contrôle absolu à Amsterdam de son homologue AANNEMERSCOMBINATIE A.S.N., qui, animée par M. J. Niemans, réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 65 millions.

SLOKKER s'est associée en 1970 - à travers sa filiale SLOKKER BOUWMIJ. N.V., créée fin 1968, en même temps que la société-soeur de matériaux de construction DISPON N.V. - aux entreprises de bâtiment de Huizen BOUW & EXPLOITATIE-MIJ. WAANDEREN & WESTLAND N.V. et BOUW & EXPLOITATIEMIJ. G. VERWELIUS N.V. pour former la firme de la branche NEDERLANDSE INVESTERINGS- & BOUW-COMBINATIE N.V. (NIB), dirigée par M. W. Kraaiser.

(633/17) Constitué à Luxembourg en août 1967, au capital de F. Lux. 500.000, par M. Keith V. Monk (Bruxelles) en association 98,8/1,2 avec cinq autres ressortissants belges et M. Will van Muldes (Luxembourg), le holding CONTINENTAL BUILDING DEVELOPMENT CORP. SA a procédé à la dissolution anticipée de sa filiale de promotion immobilière de Bruxelles CONTINENTAL BUILDING DEVELOPMENT CORP. BELGIUM SA.

CAOUTCHOUC

(633/17) Les négociations menées depuis un an (cf. n° 569 p.18) entre les groupes caoutchoutiers américains B.F. GOODRICH C° (cf. n° 628 p.14) et GOODYEAR TIRE & RUBBER C° (cf. n° 609 p.20) pour la prise définitive du contrôle de l'entreprise néerlandaise de pneumatiques, caoutchouc industriel et plastique N.V. RUBBERFABRIEK VREDESTEIN (cf. n° 581 p.23) ont abouti à la cession par le second au premier de la participation majoritaire qu'il avait acquise dans cette affaire en 1970 par la voie boursière.

(633/18) Chargée de la gestion des intérêts hors du Marché Commun de la compagnie caoutchoutière PIRELLI SpA de Milan (cf. n° 628 p.18) dont elle est actionnaire minoritaire, la STE INTERNATIONALE PIRELLI SA de Bâle (cf. n° 591 p.20) a porté à F. Lux. 100 millions le capital de sa filiale de portefeuille SOLIMO-STE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS MOBILIERS SA, créée il y a quelques mois avec le concours de la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA.

A la suite des accords conclus début 1971 avec le groupe DUNLOP RUBBER C° LTD de Londres (cf. n° 607 p.17), PIRELLI s'est elle-même transformée en compagnie de portefeuille après avoir transféré ses actifs industriels à la société INDUSTRIE PIRELLI SpA (capital de Li. 32,38 milliards), dont elle partage le contrôle 51/49 avec DUNLOP.

(633/18) Le groupe caoutchoutier et plastique METZELER AG de Munich, qui couvre près de 10 % du marché de la branche en République Fédérale (cf. n° 632 p.36), s'apprête à être partie aux négociations menées depuis près d'un an (cf. notamment n° 598 p.16) en vue d'un rapprochement entre ses homologues de Hambourg PHOENIX GUMMIWERKE AG (cf. n° 624 p.18) et de Hanovre CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG (cf. n° 627 p.19).

CHIMIE
--------

(633/18) Filiale du groupe BESTOBELL LTD de Slough/Bucks. (cf. n° 558 p.24) et spécialisée dans les peintures, la compagnie CARSON PARIPAN & HADFIELDS LTD de Londres et Mitcham/Surrey (cf. n° 296 p.20) va pouvoir diversifier ses activités grâce à un accord conclu avec la firme de Düsseldorf DESOWAG-BAYER HOLZSCHUTZ GmbH (cf. n° 589 p.23), qui lui a confié la représentation exclusive en Grande-Bretagne de ses agents chimiques de protection des bois.

Le partenaire allemand, présent au Royaume-Uni depuis 1969 avec une filiale à Tunbridge Wells/Kent, DESOWAG-BAYER LTD (cf. n° 516 p.20) - dont les activités seront reprises par CARSON PARIPAN & HADFIELDS - appartient aux groupes SOLVAY & CIE SA de Bruxelles (cf. n° 630 p.29) et FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. n° 632 p.29).

(633/18) Spécialiste de produits chimiques anticorrosifs pour matériaux de construction (fers et bétons notamment), l'entreprise allemande ERNST SCHMUTZ GmbH (Weil-am-Rhein) s'est donnée une filiale à Wilrijk/Anvers, SCHMUTZ N.V. (capital de FB. 100.000), présidée par son directeur, M. Friedrich Schmutz.

Entreprise familiale, la fondatrice est présente depuis 1969 en Autriche avec une filiale sous son nom à Dornbirn (capital de Sh. 100.000).

(633/19) Filiale à Düsseldorf du groupe PREUSSAG-PREUSSISCHE ELEKTRIZITÄTS AG de Berlin et Hanovre (cf. n° 629 p.13), la compagnie KOHLENSÄURE INDUSTRIE AG-KIAG (cf. n° 616 p.29) a apporté son Département "gaz carbonique" à sa filiale AGEFKO KOHLENSÄURE-WERKE GmbH (cf. n° 344 p.18), transformée en AGEFKO KOHLENSÄURE-INDUSTRIE GmbH (Düsseldorf) avec un capital porté de DM. 1,2 à 14 millions.

AGEFKO a également reçu de sa compagnie mère ses intérêts dans plusieurs affaires de même spécialité, notamment : AGEFKO KOHLENSÄURE-WERK BERLIN GmbH (Berlin-Tempelhof), ST. AUGUSTINUS-SPRUDEL GmbH (Nemedy/Rhein), VULKAN KOHLENSÄUREWERKE HEINZ MAYER VON WITTGENSTEIN KG (Bad Hönningen/Rhein), GRUNDSTÜCKSVERWALTUNG KOHLENSÄUREWERK KITZINGEN GmbH (Kitzingen/Main), BROHLTAL EISENBAHN-GmbH (Brohl/Main), VERMÖGENSVERWALTUNG DER GEWERKSCHAFT PATTBURG GmbH (Koblenz), STAHLFLASCHEN TREUHAND GmbH (Koblenz), FRANKFURTER KOHLENSÄUREWERK DER GEWERKSCHAFT WAHLE I (Bad Vilberg/Francfort), ACIDE CARBONIQUE NATUREL SA (Lintgen/Luxembourg) et COROMINA AGEFKO-TIKKO SA-CITASA (Barcelone).

(633/19) Une concentration réalisée en Italie dans l'industrie des matériaux réfractaires et céramiques entre les entreprises REFRATTARI PER ACCIAIERIA SpA (Lozzolo/Vercelli) et SAC CER REFRATTARI SpA (Castellamonte/Torino) s'est effectuée au profit de la seconde, qu'anime M. Ferruccio Cesari et dont le capital a été porté en conséquence à Li. 850 millions.

(633/19) Décidée en 1970 (cf. n° 574 p.17), la concentration des entreprises salinières allemandes - sous contrôle public - SÜDWESTDEUTSCHE SALZ AG (Bad Friedrichshall) et SALZWERK HEILBRONN (Heilbronn/Neckar) est devenue effective au profit de la seconde qui, transformée en SÜDWESTDEUTSCHE SAIZWERKE AG, a en conséquence porté son capital à DM. 18 millions.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE
-------------------------

(633/19) Représentée jusqu'ici en République Fédérale par la société INDUSTRIAL ELECTRONICS GmbH FÜR INDUSTRIELLE ELEKTRONIK (Francfort), la compagnie d'instrumentation électrique de mesure et contrôle, appareils de traction électrique, composants électroniques, etc... GULTON INDUSTRIES INC. de Metuchen/N.J. (cf. n° 462 p.28) le sera dorénavant par la nouvelle DEUTSCHE GULTON GmbH de Sprendlingen (capital de DM. 100.000), que dirige M. E.G. Hannemann (Kronberg/Taunus).

La fondatrice possède de longue date une filiale industrielle sous son nom en Grande-Bretagne (Brighton). Elle a dernièrement installé en Suisse une filiale de portefeuille et gestion de licences, GULTON AG (Zug), au capital de FS. 100.000, avec pour administrateurs MM. Douglas J. Taysom, L. Frandsen et H. Schweizer.

(633/20) Filiale du groupe LAMSON INDUSTRIES LTD de Londres (cf. n° 621 p.25), l'entreprise britannique de calculateurs ("Anita") de bureau SUMLOCK COMPOMETER LTD d'Uxbridge (cf. n° 440 p.26) a confié sa représentation en République Fédérale à la société ROSENDAHLS INTERNATIONAL GmbH de Francfort (cf. n° 262 p.27).

Celle-ci a été créée en 1964 par la firme suédoise d'articles de bureau ROSENDAHLS FABRIKER A/B (Filipstad), elle-même reprise fin 1969 par LAMSON INDUSTRIES.

(633/20) Spécialiste en République Fédérale d'appareillage électronique de reproduction sonore, l'entreprise BOYD & HAAS STEREOFONISCHE VERTRIEBS GmbH de Cologne (cf. n° 613 p.27) a installé sous son nom une filiale commerciale à Vienne (capital de Sh. 100.000), dirigée par MM. R. Haas et U. Sailer.

(633/20) Connue en Belgique par ses radiorécepteurs et téléviseurs "Carad", la société ETS G.I. CARPENTIER N.V. (Kuurne) est passée sous le contrôle du groupe de Londres THORN ELECTRICAL INDUSTRIES LTD (cf. n° 626 p.20), et elle coopèrera désormais avec la filiale BRITISH RADIO CORP. LTD (Londres) de celui-ci pour renforcer sa position dans le Marché Commun.

THORN, qui a récemment négocié avec le groupe CUTLER HAMMER INC. de Milwaukee/Wisc. (cf. n° 631 p.35) un allègement de ses intérêts dans l'appareillage électrique basse tension, lui cèdera prochainement ses filiales spécialisées BROOKHIRST IGRANIC LTD de Bedford (cf. n° 414 p.24) et DONOVAN ELECTRICAL C° LTD (Birmingham).

(633/20) La compagnie FABRICOM SA de St-Gilles-Bruxelles (cf. n° 621 p.22) s'est assurée à Paris une majorité de 78,4 % dans la STE D'ETUDES & D'ENTREPRISES ELECTRIQUES-S.E.E.E. SA (cf. n° 444 p.21), spécialiste d'installations haute et basse tension.

FABRICOM, affiliée aux compagnies de portefeuille ELECTRAFINA SA (cf. n° 615 p.18) et FIMEUSE SA (cf. n° 537 p.19), a récemment repris à la compagnie TUNZINI AMELIORAIR SA (Paris) son contrôle quasi-absolu à Forest-Bruxelles sur l'entreprise aéraulique STE TECHNOLOGIQUE-SOTEC-RAY SA (cf. n° 431 p.22).

(633/20) Filiale en République Fédérale de la compagnie d'outillages "Amex" pour garages ALLEN ELECTRIC & EQUIPMENT C° de Kalamazoo/Mich. (cf. n° 621 p.19), la société d'installations automatiques de lavage automobile A. ROHE GmbH d'Offenbach (cf. n° 571 p.29) a fait apport de la firme d'équipements "Romeico" pour garages ROBERT MEIER & C° KG (Ahrensburg/Holstein), dont elle a dernièrement acquis le contrôle, à la société ROMEICO BETEILIGUNGS GmbH (Ahrensburg). Transformée en ROMEICO GmbH, celle-ci a de ce fait porté son capital de DM. 20.000 à 2,5 millions.

(633/21) L'entreprise d'équipements audio-visuels OPELEM SA de Paris a confié la distribution en France et à l'étranger de ses "laboratoires de langues" à la Division "Télévision" de la CIE DES COMPTEURS SA (Paris), membre du groupe SCHLUMBERGER LTD de New York (cf. n° 623 p.30).

OPELEM dispose depuis novembre 1967 d'une filiale commerciale à Londres, OPELEM LTD (capital de £ 1.000).

(633/21) Un accord de coopération industrielle - le 14e à l'étranger - a été conclu par le groupe de Londres THE CHLORIDE ELECTRICAL STORAGE C° LTD (cf. n° 475 p.22) avec la société italienne FIAMM-FABBRICA ITALIANA ACCUMULATORI MOTOCARRI MONTECCHIO SpA (Montecchio Maggiore/Vicenza), qui s'est notamment vu concéder par le premier (connu pour ses marques "Exide" et "Dagenite") une licence de fabrication d'accumulateurs lourds destinés à la traction électrique d'engins de levage et manutention.

(533/21) La firme allemande de négoce en gros d'appareillage électrique W. STADLINGER & RANK (Passau) est devenue majoritaire en Autriche dans son homologue ELEKTRO-KONTAKT GmbH (Linz, Ried et Vienne), qui appartenait depuis sa fondation en 1930 à M. Otto Stöber, et qui est gérée désormais par MM. Wolfgang Königsbauer (Linz) et Herbert Rauh (Passau).

(633/21) L'entreprise française de maroquinerie et gainerie (articles de voyage, véhicules lourds, fournitures pour décoration et ameublement) ETS FANTASIA J.M.C. SA (Vénissieux/Rhône), qui réalise avec 550 personnes un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 20 millions, prépare la création d'une affaire chargée de reprendre l'exploitation de l'entreprise d'électrophones et magnétophones TEPPAZ SA (Lyon), qui a déposé son bilan en avril 1971 et dont elle était un des fournisseurs (gainerie pour électrophones) et principaux créanciers.

(633/21) La compagnie de portefeuille d'Amsterdam ELECTRICITEIT MIJ. ANIEM N.V. négocie la cession à un groupe étranger de sa filiale d'entreprise générale d'électricité HANDELSVENNOOTSCHAP v/h MAINTZ & C° N.V. (Amsterdam) qui, animée par MM. M. Zwaap et A.H. Kriegsman, coiffe notamment à Amsterdam les sociétés d'exploitation INGENIEURSBUREAU VAN HEEMSTEDÉ OBELT N.V. et MIJNSSEN & C° N.V.

(633/21) Spécialisée dans la fabrication de machines à laver, la compagnie THE MAYTAG C° de Newton/Iowa (cf. n° 505 p.23) a mis fin aux activités de sa filiale de Bruxelles MAYTAG BELGIUM SA.



(633/22) Membre du groupe BOUSSAC (cf. n° 632 p.33) à travers le COMPTOIR DE L'INDUSTRIE TEXTILE DE FRANCE SA (Paris), l'entreprise d'électro-ménager BENDIX HOME APPLIANCES FRANCE SA (Bagnolet/Seine-St-Denis), qui a récemment décidé la fermeture de son usine de Fourmies/Nord, a procédé à la dissolution anticipée de trois de ses filiales : CIE ELECTRO-DOMESTIQUE-C.E.D. Sarl et CIE SAVOYARDE D' EQUIPEMENT-MENAGER-SAVEM Sarl (Bagnolet) et MAGASINS POUR L'EQUIPEMENT RATIONNEL & CONFORTABLE DE VOTRE INTERIEUR-MERCI SA (Paris).

En novembre 1970, BENDIX HOME APPLIANCES avait regroupé les activités de négoce d'appareils électro-ménagers de ses filiales NORMANDE ELECTRO-DOMESTIQUE-S.N.E.D. SA (Rouen), ARTS MENAGISTES-ALSACE-ARMEAL SA (Strasbourg), STE NANTAISE D'APPAREILS MENAGERS-SNAM Sarl (Nantes), CONFORT DOMESTIQUE DU MIDI-CODEM Sarl (Montpellier), ARTS MENAGERS DU NORD-ARMENOR Sarl (Lille), ELECTRO-COMFORT Sarl (Fontainebleau) et AZUR EQUIPEMENT MENAGER-AZUREM SA (Cannes) au sein d'une autre filiale, STE ELECTRO-DOMESTIQUE-S.E.D. Sarl (Marseille), dont le capital avait alors été porté à F. 1,37 million.

CONSTRUCTION MECANIQUE
------------------------

(633/22) Filiale absolue depuis 1970 (cf. n° 576 p.26) de la firme SKF KUGELLAGERFABRIKEN GmbH (Schweinfurt), membre en République Fédérale du groupe suédois SKF-SVENSKA KULLAGERFABRIKEN A/B de Göteborg (cf. n° 620 p.22), la firme d'anneaux de sécurité pour roulements, rondelles de retenue et pinces spéciales SEEGER-ORBIS GmbH de Schneidhain/Taunus (cf. n° 576 p.26) s'est assurée à Paris le contrôle à 74 % de l'entreprise de fournitures mécaniques en gros pour garages ETS ANDRE VAGNEZ & MARMIN SA (capital de F. 1,8 million).

SKF KUGELLAGERFABRIKEN possède plusieurs filiales absolues en République Fédérale, notamment KULLAGER GmbH (Berlin-Neukölln), KULLAGERFABRIK SAARLAND HANS H. BAUMGARTEN GmbH (Köllerbach-Etzenhofen), BADBRUNNEN WOHNUNGSBAU GmbH (Stuttgart), et MIKRONWERK GmbH (Aschaffenburg), ainsi qu'une participation de 25 % à Johannesburg dans la SKF BALL BEARING C° LTD.

(633/22) La compagnie suisse de portefeuille AGRIA HOLDING AG (Kirchberg/Berne) a acquis le contrôle en République Fédérale de l'entreprise de compresseurs JENCO-MASCHINENFABRIK GmbH & C° KG (Möckmuhl/Württ.), qu'animé depuis peu MM. E. Mächtel et O. Göhler, puis l'a transféré à sa filiale AGRIA GmbH (Jagsthausen). Transformée en JENCO-MASCHINENFABRIK GmbH, celle-ci a en conséquence porté son capital de DM. 20.000 à 0,6 million.

AGRIA HOLDING, dont le capital a été élevé à FS. 7,5 millions fin 1970, coiffe à Möckmuhl l'entreprise de machinisme agricole (motobineuses, motofaucheuses, petits tracteurs, etc...) AGRIA-WERKE MASCHINENFABRIK GmbH, qui possède elle-même plusieurs filiales sous son nom à l'étranger, notamment en France (Pougues-les-Eaux/Nièvre), Grèce, etc...

(633/23) L'entreprise française de matériels de laboratoires INTERSMAT Sarl (Pavillons-sous-Bois/Seine-St-Denis) s'est donnée une filiale commerciale à St-Gilles-Bruxelles, INTERSMAT INSTRUMENTS BELGIUM Sprl (capital de FB. 250.000), que gère M. Claude Moreaux, son propre animateur.

(633/23) Membre du groupe britannique JOHN LEE & SONS (GRANTHAM) LTD (Grantham/Lincs.), l'entreprise de construction métallique, éléments de chaudronnerie, matériels de soudage et de sertissage, matériels de manutention et de stockage, etc... ROTHWELL ENGINEERING LTD (Lincoln/Lincs.) s'est donnée une filiale commerciale à Paris, ROTHWELL SA (capital de F. 0,4 million), que préside M. Gustave Landragin.

(633/23) La firme allemande de turbocompresseurs, ventilateurs, évaporateurs, etc... KUHNLE, KOPP & KAUSCH AG-K.K.K. de Franckenthal (cf. n° 478 p.23) a accordé à l'entreprise de Moscou MACHINOIMPORT v/o (cf. n° 451 p.28) une licence de souffleries axiales à pales réglables pour centrales hydrauliques et thermiques, qui sera exploitée dans le combinat de Barnaul/Sibérie.

(633/23) Membre du groupe RIVAUD & CIE Scs de Paris et affiliée pour 27 % au groupe SPERRY RAND CORP. de New York, la STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE SFIM-SA de Paris (cf. n° 623 p.25) a repris les Départements "équipements aéronautiques de mesure" et "équipements industriels" de l'entreprise ETS SAINT-CHAMOND-GRANAT SA (Courbevoie/Hts-de-Seine), filiale 75/25 de la SNIAS-STE NATIONALE INDUSTRIELLE AEROSPATIALE SA et de la compagnie MARINE FIRMINY SA.

ST-CHAMOND-GRANAT, que préside M. André Moynet et qui se consacrera désormais à la fabrication de boulons et rivets spéciaux, a réalisé en 1970 avec 500 employés un chiffre d'affaires de F. 35 millions - celui de SFIM (appareils de précision pour l'industrie aéronautique : équipements de pilotage automatique et de navigation, capteurs et enregistreurs, etc...) s'étant établi à F. 100 millions.

CUIR

(633/23) La manufacture allemande de chaussures ALFRED MÄLICH GmbH (Südheim), dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à DM. 70 millions, a négocié une extension de ses accords de licence de chaussures pour femmes "Hush Puppies" avec le groupe WOLVERINE WORLD WIDE INC. de Rockford/Mich. (cf. n° 624 p.25), dont elle est désormais licenciée et distributrice pour le Benelux - son homologue néerlandaise AERO-SCHOENFABRIEK N.V. (Dongen) demeurant licenciée "Hush Puppies" pour les modèles masculins.

(633/24) Contrôlée à parité à Paris par des intérêts sud-africains, portés par M. Dereck Mornay Fisch (Oudtshoorn), et français, portés par M. A. Sarkissian (Enghien-les-Bains/Val d'Oise), l'entreprise de commerce, transformation, façonnage de cuirs et peaux DERECK FISCH FRANCE Sarl a vu consolider ses assises financières avec le triplement à F. 660.000 de son capital.

EDITION

(633/24) La GUYERZELLER ZURMONT BANK AG de Zurich (cf. n° 522 p.30) - qui est affiliée pour 45 % à la banque de Londres SAMUEL MONTAGU & C° LTD (cf. n° 630 p.13) à travers la société de portefeuille MONTAGU HOLDINGS SA (Luxembourg) - a constitué à Ixelles-Bruxelles la firme de gestion de droits d'auteurs (presse-cinéma-télévision) INTERNATIONAL PUBLISHERS SA (capital de FB. 1 million), que préside M. Louis Jeanmart.

Elle y a pour associées (5 % chacune) ses filiales de portefeuille VADEP HOLDING SA de Zug (cf. n° 373 p.18), DETISA HOLDING SA de Glarus (cf. n° 291 p.34), TISADEP SA (Chur) et STE DE PLACEMENTS MOBILIERES & IMMOBILIERES SA (Genève).

(633/24) Membres du groupe FLOIRAT de Paris (cf. n° 610 p.27), les firmes d'éditions musicales DISC AZ SA et DISCODIS SA sont désormais intéressées (pour 2,8 % et 0,9 % respectivement) dans la maison d'édition (livres, journaux, etc...) FRANCE LOISIRS Sarl (Paris), dont le capital a été porté à F. 10,2 millions.

Celle-ci, ancienne filiale de la STE NOUVELLE DES EDITIONS GP, ROUGE & OR-LA GENERALE PUBLICITE SA (Paris) - elle-même affiliée pour 27 % au groupe PRESSES DE LA CITE SA (Paris) à travers sa filiale (61 %) EDITIONS RENE JULIARD SA - est récemment passée sous le contrôle de la société de vente par correspondance de livres et disques EUROPE-LOISIR-SERVICE Sarl de Paris (cf. n° 595 p.27). Jusqu'ici propriété en compte à demi de PRESSES DE LA CITE et du groupe allemand C. BERTELSMANN VERLAG KG de Gütersloh (cf. n° 627 p.29), celle-ci a accueilli en contrepartie NOUVELLE DES EDITIONS GP en tant que nouvel associé avec 13 %.

(633/24) Des intérêts belges, portés par la famille Junne (Bruxelles), ont été à l'origine à Paris de la maison d'édition musicale, négoce d'instruments de musique, partitions, etc... SCHOTT FRERES Sarl (capital de F. 50.000), que gère M. Jean-Jacques Junne.

(633/25) Animée par M. Edouard Ruault, la firme d'éditions musicales CIE PHONOGRAPHIQUE FRANCAISE BARCLAY SA de Paris (cf. n° 612 p.26) a constitué à Paris, en compte à demi avec M. Charles Aznavour (Galluis/Yvelines) la STE PRODUCTIONS B.A. SA (capital de F. 100.000), que préside M. Edouard Ruault.

Dans ce secteur, M. Charles Aznavour dispose d'un intérêt minoritaire dans la société CHAPPELL AZNAVOUR SA (cf. n° 556 p.24), filiale du groupe PHILIP'S GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. d'Eindhoven (cf. n° 631 p.27) à travers la compagnie CHAPPELL & C° INC. de New York (cf. n° 597 p.24).

ELECTRONIQUE
--------------

(633/25) La B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA s'est donnée une filiale de travail à façon sur ordinateur, NATIOSERVICES INFORMATIQUE SA (capital de F. 2 millions), que préside M. Jacques Vaudel. Elle y a pour associées sa filiale STE AUXILIAIRE DE PARTICIPATION & DE GESTION-SAPEG SA de Paris (cf. n° 333 p.30) et son affiliée (30 %) de la branche STERIA SA - laquelle compte également parmi ses actionnaires la BANQUE DE L'INDOCHINE SA et la compagnie LOCAFRANCE SA.

Dans ce secteur, la BNP dispose également d'un intérêt de 22,5 % dans la C.C.M.C. SA (Boulogne/Hts-de-Seine), également affiliée pour 22,5 % à la STE GENERALE SA.

(633/25) Aux termes d'un accord conclu entre les entreprises d'instrumentation électronique ELECTRONIQUE MARCEL DASSAULT SA de Paris (groupe DASSAULT - cf. n° 593 p.30) et EMERSON ELECTRIC C° de St Louis/Mo. (cf. n° 629 p.17), la première distribuera en Europe les radars aéroportés "Empire" et "Emair" de la seconde qui, en revanche, produira et commercialisera aux Etats-Unis le radar "Aida 2" de la première. Instrument de visée et de conduite de tir, ce dernier équipe notamment les avions de combat "Mirage" construits par la STE DES AVIONS MARCEL DASSAULT SA de Vaucresson/Hts-de-Seine (cf. n° 624 p.21).

Le groupe DASSAULT a par ailleurs étoffé ses intérêts dans le domaine de l'immobilier en constituant à Paris la STE FONCIERE & INDUSTRIELLE D'INVESTISSEMENT Sarl (capital de F. 100.000), que gère M. Serge Dassault.

(633/25) De création récente à Ixelles-Bruxelles, la firme de négoce de composants électroniques METROPOLITAN OVERSEAS SUPPLY CORP. EUROPE SA (capital de FB. 0,5 million), que préside M. Michel Levit (New York), est à capital américain.

EMBALLAGE

(633/26) Licenciée pour l'ensemble de l'Europe du groupe NATIONAL CASH REGISTER C°-N. C. R. de Dayton/Ohio (cf. n° 625 p.46) en matière de microcapsulage d'emballages pharmaceutiques, cosmétiques et alimentaires, la firme italienne EURAND SpA (Cinisello Balsamo/Milano), qu'animent MM. G. Rossi, S. Piroddi et C. Ciorgetti, a confié sa représentation exclusive sur le marché britannique à la société P. LEINER & SONS LTD de Treforest/Londres (cf. n° 539 p.22).

ENGINEERING

(633/26) Le groupe chimique néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 631 p.31) a étoffé ses intérêts à Bruxelles en y constituant, à travers sa filiale locale AKZO BELGE SA (cf. n° 619 p.16), la société INDUSTRIAL BUILDERS & CONTRACTORS SA (capital de FB. 1 million), spécialisée dans la conception, l'étude, la construction, la vente et la location d'usines et ateliers chimiques et pharmaceutiques.

Le groupe dispose déjà de nombreuses filiales à Bruxelles, notamment OTARES BELGIE N.V. (cf. n° 624 p.19), AACIPHAR N.V. (cf. n° 442 p.29), CHEFARO SA (cf. n° 500 p.37), INTERVET BELGIQUE SA (cf. n° 612 p.37), ORGANON BELGE SA et AKZO COATINGS BELGIUM N.V. (Terat), qui participent toutes, à titre symbolique, à la nouvelle affaire.

(633/26) Le groupe FRIEDR. KRUPP GmbH d'Essen (cf. n° 632 p.28) a cédé, au prix de DM. 3 millions, sa participation de 50 % dans l'entreprise d'engineering nucléaire BBK-BROWN, BOVERI KRUPP REAKTORBAU GmbH (Düsseldorf) à son associée BROWN, BOVERI & CIE AG de Mannheim (cf. n° 616 p.25) qui, disposant désormais du contrôle absolu de cette affaire, l'a transformée en HRB-HOCHTEMPERATUR-REAKTORBAU GmbH.

FINANCE

(633/26) La BANKERS TRUST C° de New York (cf. n° 610 p.28) a ouvert à Bruxelles une succursale compétente pour l'ensemble du Benelux et en a confié l'animation à M. Derek W. Marlow, ancien directeur à Bruxelles de la BANQUE DU BENELUX SA d'Anvers (cf. n° 603 p.26).

Affiliée depuis 1966 à BANKERS TRUST (cf. n° 344 p.24), celle-ci a présidé dernièrement, à travers sa filiale à 50 % BANQUE DU BENELUX-LA LUXEMBOURGEOISE SA de Luxembourg (cf. n° 603 p.20), à la création à Luxembourg de la compagnie de portefeuille HOLDINVEX SA (capital de \$ 300.000).

(633/27) La banque d'affaires et de dépôts d'Athènes BANQUE NATIONALE DE GRECE SA (cf. n° 622 p.26) a renforcé ses intérêts chez les Six - une succursale à Francfort et une représentation permanente à Paris - avec l'ouverture à Rotterdam d'une succursale dirigée par M. Psalidas.

Le réseau de la fondatrice à l'étranger comprend également une succursale à Londres, une représentation à Chicago et plusieurs filiales, notamment ATLANTIC BANK OF NEW YORK de New York (avec deux succursales) N.G.B. ENTERPRISES LTD (Montreal et Toronto). et THE SOUTH AFRICAN BANK OF ATHENS LTD de Johannesburg (succursales à Cape Town et Durban).

(633/27) La GENERALE OCCIDENTALE SA de Paris (cf. n° 631 p.31) et la filiale UNION INTERNATIONAL BANK C° du groupe UNION BANK de Los Angeles (cf. n° 586 p.33) s'apprêtent à resserrer leurs liens en prenant à Londres des participations de 39 % et 10 % respectivement dans la compagnie financière ANGLO-CONTINENTAL INVESTMENT & FINANCE C° (cf. n° 577 p.31) à l'occasion de la prochaine augmentation de son capital à £ 1,77 million.

GENERALE OCCIDENTALE et UNION BANK sont associées à Paris dans la BANQUE OCCIDENTALE POUR L'INDUSTRIE & LE COMMERCE SA (cf. n° 598 p.26), et à Amsterdam dans la DE OCCIDENTALE BANK N.V. ( anc. BANK VAN EMBDEN N.V. - cf. n° 564 p.31).

(633/27) Le groupe financier LONRHO LTD de Londres (cf. n° 626 p.15) s'apprête à prendre une importante participation minoritaire - de concert avec la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA (Paris) qui y aura au départ un intérêt de 10 %, avec option pour l'élargir - dans la BANCA ROSENBERG COLORNI & C° SpA de Milan (cf. n° 615 p.26).

Présidée par M. Mario Monachesi, celle-ci (capital de Li. 1 milliard) appartient au groupe d'assurances de Turin TORO ASSICURAZIONI SpA (cf. n° 581 p.36), présent en Grande-Bretagne et en France avec les filiales PHOENIX ASSURANCE C° LTD (cf. n° 572 p.19) et LE CONTINENT SA (cf. n° 567 p.19) notamment.

(633/27) La BANKHAUS I.D. HERSTATT KGaA de Cologne (cf. n° 632 p.25) s'est donnée à Luxembourg une filiale financière et de portefeuille, CIE FINANCIERE HERSTATT SA (capital de F. Lux. 50 millions).

La fondatrice (fonds de commandite de DM. 33 millions), dirigée par MM. Ivan D. Herstatt et Joachim H. von Hinkeldey, a pour principal commanditaire (80 %) le Dr. Hans Gerling, président du groupe d'assurances GERLING-KONZERN ALLGEMEINE VERSICHERUNGS AG de Cologne (cf. n° 618 p.19).

(633/27) La CIE LAMBERT POUR L'INDUSTRIE & LA FINANCE SA de Bruxelles (cf. n° 631 p.29) s'apprête à faire apport d'une participation de 25 % dans la BANQUE LAMBERT Scs de Bruxelles (cf. n° 627 p.32) à la société de portefeuille COFINTER SA de Bruxelles (anc. INTERBRA SA - cf. n° 610 p.31), dont le capital sera porté, en trois opérations distinctes, à FB. 770 millions.

(633/28) Le CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE-C. C. F. SA de Paris (cf. n° 630 p.26) prépare la création à Luxembourg d'une affaire du nom de STE FINANCIERE POUR L'AMERIQUE LATINE SA, chargée de l'étude et de la coordination de financements multinationaux en Amérique Latine.

Le CCF a par ailleurs accordé, par l'intermédiaire de la BANQUE DE L'ETAT DE SAO PAULO, un prêt de \$ 3 millions à la compagnie métropolitaine des eaux de Sao Paulo COMASP SA. Au Brésil, il est représenté par la société G. VALENTIN & CIE LTDA (Rio-de-Janeiro), qui assurera également la représentation de la nouvelle affaire de Luxembourg.

(633/28) La WESTDEUTSCHE LANDESBANK-GIROZENTRALE de Düsseldorf (cf. n° 631 p.32) a négocié la prise d'une participation de 4,6 % environ à Paris dans la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA-BUP (cf. supra p.27), où elle deviendra ainsi l'associée de la CIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE SA (groupe SCHNEIDER SA) ainsi que de la MARINE MIDLAND BANK de New York (cf. n° 622 p.28), de la BAYERISCHE VEREINSBANK AG de Munich (cf. n° 629 p.23), de la CENTRALE FINANZIARIA GENERALE SpA de Milan (cf. n° 625 p.39), de la BANQUE COMMERCIALE DE BALE SA (cf. n° 586 p.33), de la BANQUE DE BRUXELIES SA (cf. n° 623 p.34) et de la BANK MEES & HOPE N.V. d'Amsterdam (cf. n° 627 p.23).

En contrepartie, la B.U.P. détiendra : 1) 33 % de la BANKHAUS BURGARDT & BRÖCKELSCHE KGA de Dortmund (cf. n° 593 p.31), dont le contrôle était jusqu'ici partagé 66/34 entre la WESTDEUTSCHE LANDESBANK et la HAMBROS BANK LTD de Londres (cf. n° 625 p.39); 2) 25 % de la compagnie de portefeuille de Düsseldorf FRANCOFINANZ BETEILIGUNGS-GmbH (capital de DM. 8,5 millions), qui, affiliée à la WESTDEUTSCHE LANDESBANK, à la DEUTSCHE GIROZENTRALE (Düsseldorf) et à la LANDESBANK SAAR (Saarbrücken), contrôle à Paris la BANQUE FRANCO-ALLEMANDE SA (cf. n° 436 p.29).

(633/28) La SAFRA BANK SA de Panama, qu'anime M. Edmond Safra (Genève), a chargé la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. n° 629 p.26) de la création à Luxembourg - où elle dispose depuis peu de la compagnie TRADE DEVELOPMENT BANK HOLDING SA (cf. n° 622 p.28) - de la société de portefeuille TRADE DEVELOPMENT (FRANCE) HOLDING SA (capital de F. 1 million), que préside M. Edmond Safra.

Sa société-soeur de Genève BANQUE POUR LE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL SA y a, de son côté, récemment renforcé ses intérêts - une filiale financière, FIDELIS SA - avec la constitution de la compagnie EDSA HOLDING SA. Pour sa part, la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA a également présidé à la création, pour compte suisse, de la compagnie de portefeuille FUNDMAR SA (capital de \$ 120.000).

(633/28) Les établissements financiers CASSA DI RISPARMIO DI GENOVA & IMPERIA Scrl de Gênes (cf. n° 578 p.32) et WÜRTTEMBERGISCHE LANDESPARKASSE eGmbH-LASPA de Stuttgart (cf. n° 540 p.26) ont décidé d'élargir leur coopération réciproque à l'ensemble du domaine des opérations bancaires ainsi qu'à celui des prêts aux travailleurs et touristes étrangers.

(633/29) Affiliée notamment pour 40 % à la BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. n° 624 p.31) - directement pour 30 % et pour 10 % à travers sa filiale BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE SA de Paris - ainsi que pour 13 % au CREDIT FONCIER DE FRANCE SA (cf. n° 624 p.29), la STE CENTRALE DE BANQUE SA (cf. n° 624 p.26) négocie la cession de ses actifs à l'étranger ainsi que d'une partie de son patrimoine en France à la compagnie FININVEST SA de Paris (filiale commune de BANQUE DE L'INDOCHINE et CREDIT FONCIER), qui portera en conséquence son capital à F. 15,5 millions.

Ultérieurement, la BANQUE DE L'INDOCHINE, la BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE et le CREDIT FONCIER apporteront à la STE GENERALE (cf. n° 632 p.17) leurs participations (53 % ensemble) dans la STE CENTRALE DE BANQUE.

(633/29) Toutes deux membres du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. n° 631 p.35), la STE GENERALE DE BANQUE SA de Bruxelles (cf. n° 624 p.28) et la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG SA de Luxembourg (cf. n° 514 p.28) ont participé pour 74 % et 26 % respectivement à la formation à Luxembourg de la STE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT RENTINVEST SA (capital de F. Lux. 5 millions), chargée de la création, diffusion, administration et gestion du Fonds commun de placements RENTINVEST SA.

(633/29) C'est pour compte suisse qu'ont été formées à Luxembourg les sociétés de portefeuille ZAMBRA HOLDING SA et SABRINA HOLDING SA, toutes deux au capital de F. Lux. 1 million, et dont les premiers administrateurs sont MM. Robert Carmes (Luxembourg), Harry Glaser (Zumikon), Arthur Spettel (Zurich) et Peter M. Burpbacher (Wädenswill - cf. n° 629 p.26).

(633/29) Une société de portefeuille et d'investissement pour la Lombardie - sous contrôle public, et sans liens avec la FINANZIARIA REGIONALE LOMBARDA SpA (cf. n° 629 p.26), de création récente - a été constituée à Milan sous le nom de FINLOMBARDA-STA FINANZIARIA PER LO SVILUPPO DELLA LOMBARDA (capital de Li. 0,5 milliard), avec M. Carlo Masini pour président.

Les principales fondatrices en ont été la BANCA POPOLARE DI MILANO Scrl, la BANCA COMMERCIALE ITALIANA SpA, la CASSA DI RISPARMIO DELLE PROVINCE LOMBARDE et le MEDIOCREDITO REGIONALE LOMBARDO.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE
-----------------------

(633/29) Des intérêts français, portés par M. Raymond Filser (Strasbourg), ont été à l'origine en République Fédérale de la firme d'import-export de denrées alimentaires ECE-EUROPEAN COMMERCIAL EXPORT IMPORT GmbH (Kehl) au capital de DM. 50.000, dont le gérant est M. Louis Weller (Hoenheim).



(633/30) Membre du groupe belge C. C. C. I. - CIE DU CONGO POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE SA - en cours de transformation en CIE EUROPEENNE D'OUTRE-MER-EUROUTREMER - la compagnie INTERTROPICAL-COMFINA SA de Bruxelles (cf. n° 612 p.40) s'est assurée le contrôle à Paris de la société TRI-CALUT SA, connue pour ses appareils de réchauffement par infrarouges d'aliments préparés.

INTERTROPICAL COMFINA a récemment pris une participation de 24,6 % dans la firme de fourniture d'approvisionnements pour collectivités SODEXHO BELGIQUE SA (Bruxelles) - filiale jusqu'alors absolue de la firme de Marseille SODEXHO-STE D'EXPLOITATIONS HOTELIERES, MARITIMES, AERIENNES & TERRESTRES SA - avec laquelle elle a participé (48 % et 12 % respectivement) à la constitution de la société d'exploitation de cuisines industrielles et de vente de plats préparés SA DE CUISINES CENTRALES de Bruxelles (cf. n° 603 p.29).

(633/30) La compagnie de grands moulins DEUTSCHE MÜHLENVEREINIGUNG AG de Duisburg (cf. n° 620 p.26) a pris le contrôle à Francfort de son homologue HAFENMÜHLE IN FRANKFURT GmbH - qu'animait la famille suisse Eberle - et a absorbé la société d'entrepôts KIESEKAMP LAGERHAUS GmbH (Münster/Westf.).

Affiliée à la LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTEBANK (Francfort), la compagnie de Duisburg a fusionné il y a quelques mois ses affiliées FRANKFURTER MÜHLENWERKE AG (Francfort) et HEFFTSCHKE KUNSTMÜHLE AG (Worms) au sein d'une nouvelle affaire à Francfort, SÜDDEUTSCHE MÜHLENWERKE AG (cf. n° 583 p.33).

(633/30) Le groupe alimentaire GENERAL MILLS INC. de Minneapolis/Minn. (cf. n° 604 p.31) a fermé la succursale à Bruxelles de sa filiale GENERAL MILLS INC. SA (Panama).

Le groupe reste présent chez les Six avec des filiales en France - B.N.-BISCUITERIE NANTAISE P. COSSE, A. LOTZ & CIE SA de Nantes (cf. n° 563 p.33), PARKER BROTHER FRANCE Sarl, MIRO C° SA et CAPIEPA SA de Paris (cf. n° 531 p.45) - en Italie (FONTI LEVISSIMA SpA de Caprina/Sondrio - cf. n° 483 p.31) et en Belgique - VIKING INTERNATIONAL SA et FOOD SYSTEMS SA de Bruxelles (la seconde en association avec le groupe succursaliste de Molénbeek-St-Jean ETS DELHAISE FRERES & CIE "LE LION" SA - cf. n° 516 p.28).

(633/30) Des intérêts allemands, portés par M. Rudolf Trench (Portals-Mallorca/Espagne), ont été à l'origine en Suisse de la firme de négoce de boissons et extraits pour jus de fruits TRIVENA GmbH (Zug) qui, au capital de FS. 0,5 million, est contrôlée par la société de portefeuille de Zurich COPERNA HOLDING AG (cf. n° 438 p.40).

(633/31) Le groupe brassicole SCHULTHEISS-BRAUEREI AG de Berlin et Bochum (cf. n° 632 p.28) a rationalisé ses intérêts en absorbant sa filiale (65,29 %) de Brückenau BRAUHAUS BRÜCKENAU IVO JANSEN AG (cf. n° 533 p.34), dont la production annuelle est supérieure à 25.000 hl.

(633/31) Animée à Berlin par M. Willi Maurer, l'entreprise de boissons CARL MAMPE AG (cf. n° 558 p.25) s'est assurée le contrôle de la firme d'eaux-de-vie et "branntwine" BADER GmbH (Rheinbischofsheim/Achern).

Affiliée au holding ILSA GmbH (Lucerne), CARL MAMPE réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 30 millions et possède des intérêts dans les firmes DORADO GETRÄNKE GmbH (Berlin) et F.J. MAMPE (Hambourg).

METALLURGIE
-------------

(633/31) Le groupe néerlandais de fonderie d'acier et aluminium N.V. LIPS de Drunen (cf. n° 620 p.29) s'est donné à Duisburg-Ruhrort une filiale de vente et réparation d'hélices pour navires, LIPS SCHIFFSSCHRAUBEN GmbH (capital de DM. 20.000), gérée par M. Gerardus J. Dinkelaar.

Le groupe possède plusieurs filiales ou affiliées sous son nom à l'étranger, notamment à Tienen/Belgique, Livourne/Italie, Septèmes/France, Cadix/Espagne, Londres, Oakland/USA, etc...

(633/31) Le groupe britannique NEEPSSEND STEEL & TOOL CORP. LTD (Sheffield) a pris une participation de 11 % environ dans l'entreprise française de distribution d'acier, outillages et machines pneumatiques, hydrauliques, de soudage, etc... D.O.G.A. SA de Trappes/Yvelines (cf. n° 323 p.26), dont le capital a été porté récemment à 2,7 millions. Celle-ci, qu'anime M. H.G. Hounsfeld, escompte pour 1971 un chiffre d'affaires supérieur à F. 21 millions.

Présidé par Sir Stuart C. Goodwin, NEEPSSEND STEEL & TOOL coiffe plus d'une vingtaine de firmes métallurgiques et mécaniques en Grande-Bretagne, notamment ALBION TWIST DRILL & TOOL C° LTD (Sheffield), Wm. SPENCER & SONS LTD (Sheffield), WINCOBANK ROLLING MILLS C° LTD, NEEPSSEND ROLLING MILLS LTD, HATTERSLEY & RIDGE LTD, HARPER & SCHOFIELD LTD, A.T. GREEN & SONS LTD, TURTON BROS. & MATTHEWS LTD, WATSON SAVILLE & C° LTD, etc...

(633/31) Une association paritaire entre la STE GENERALE DES MINERAIS SA de Bruxelles (cf. n° 574 p.34) et la STE MINIERE & METALLURGIQUE DE LARYMNA SA d'Athènes s'est matérialisée par la constitution auprès de la première de la société BELGO-HELLENIQUE DE METAUX & MINERAIS-ELMINE SA (capital de FB. 4 millions), que préside M. Etienne Sépulchre et dirige M. Georges Jacob.

(633/32) L'entreprise d'appareils sanitaires, céramique, robinetterie et fonte émaillée ETS PORCHER SA de Paris (cf. n° 563 p.35), dont le capital est en cours d'augmentation à F. 25,63 millions, a acquis une importante participation en République Fédérale dans la firme de robinetterie et fonte sanitaire ROKAL GmbH de Nettetal-Lobberich (cf. n° 626 p.28).

Celle-ci possède une filiale à Nettetal, ROKAL ARMATUREN GmbH, dirigée depuis peu par MM. Adolphe J. Luchetta, G. d'Hennezel et Rolf Berg et connue pour sa marque "Parlator". Elle est elle-même passée il y a quelques mois sous le contrôle de la société KERAMAG-KERAMISCHE WERKE AG de Ratingen (cf. n° 613 p.37), filiale de la compagnie française C.E.C.-CARBONISATION ENTREPRISE & CERAMIQUE SA (Montrouge/Hts-de-Seine) - où le groupe CIMENTS LAFARGE SA de Paris (cf. supra, p.16) a acquis début 1971 une minorité de contrôle (36 %) à travers sa filiale SOFIMO-STE FINANCIERE IMMOBILIERE & MOBILIERE SA (cf. n° 592 p.28).

(633/32) Membre du groupe FRIEDR. FLICK KG de Düsseldorf (cf. n° 620 p.17), la compagnie métallurgique EISENWERK-GESELLSCHAFT MAXIMILIANSHÜTTE mbH de Sulzbach-Rosenberg (cf. n° 541 p.35) s'est assurée le contrôle à Munich de la firme commerciale SCHEER-HENNINGS oHG et en a fait apport à sa filiale SÜDFERRUM EISENHANDELS GmbH (Munich, avec succursales à Stuttgart, Lünen et Nürnberg), dont le capital a été porté en conséquence à DM. 7 millions.

(633/32) Un accord de coopération en matière d'agencement et installation de magasins ainsi que fournitures diverses pour la distribution de masse a été négocié aux Pays-Bas entre les sociétés HAASDIJK N.V. (Rotterdam) et GENERAL STORE EQUIPMENT N.V. de Zevenaar (cf. n° 87 p.17), filiale du groupe métallurgique belge BEKAERT N.V. de Zwevegem (cf. n° 625 p.45).

(633/32) Membre à Pont-à-Mousson/Meurthe & Moselle de la CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 631 p.35), la STE DES FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON SA (cf. n° 612 p.30) a lancé - par l'intermédiaire de la BNP-BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 632 p.35), du CREDIT LYONNAIS SA et de la STE NANCÉIENNE & VARIN BERNIER SA de Nancy (affiliée au C.I.C.-CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA - cf. n° 588 p.32) - une offre publique d'achat pour élargir son contrôle (54,43 %) sur l'entreprise de tuyaux et raccords en fonte pour adduction d'eau STE DES FONDERIES BAYARD SA (Bayard/Hte Marne).

Au capital de F. 14,4 millions, celle-ci emploie 670 personnes dans ses usines de Bayard et Saint-Dizier/Hte Marne et réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 57 millions.

(633/32) La compagnie MIKROPORIT-WERK UENTROP GmbH de Horem (cf. n° 436 p.19) a acquis une importante participation minoritaire à Solingen dans l'entreprise de coutellerie J.A. HENCKELS ZWILLINGSWERK AG (cf. n° 598 p.30) - dont le capital a été porté à DM. 11,8 millions - pour lui avoir fait apport de sa participation dans l'entreprise de bâtiment RHEINISCHE BAUSTOFF-WERKE GmbH & C° KG (Übach/Palenberg).

(633/33) Le groupe AUGUST THYSSEN-HÜTTE AG de Duisburg-Hamborn (cf. n° 624 p.32) a simplifié ses structures en fusionnant les entreprises INTERNATIONALE SCHWEISSDRAHT GmbH (Hamm) et WESTFÄLISCHE UNION AG (cf. n° 590 p.35) au profit de la seconde, dont le capital a été porté dernièrement à DM. 65 millions.

Spécialisée dans la fabrication et le traitement de fils d'acier et alliages, celle-ci est directement contrôlée par la filiale d'Oberhausen THYSSEN NIEDERRHEIN GmbH-HÜTTEN & WALZWERKE (capital récemment augmenté à DM. 125 millions).

PAPIER

(633/33) L'entreprise papetière de Milan CARTIERE ANTONIO STERZI SpA s'est donnée à Munich une filiale commerciale, STERZI-PAPIER GmbH (capital de DM. 20.000), dirigée par MM. Bruno Sterzi et Karl H. Meseck.

La fondatrice (capital de Li. 2,85 milliards), qui exploite trois usines (à son siège, à Varèse et à Crevacuore/Vercelli), est notamment intéressée dans la société CARTIERA CALABRO LUCANA SpA (Castrovellari/Cosenza), créée en 1963.

(633/33) Une nouvelle étape dans la reprise par des intérêts français des intérêts en France et en Belgique du groupe papetier PARSONS & WHITTEMORE INC. de New York (cf. n° 631 p.35) s'est matérialisée par la création de deux affaires : 1) P.B. HOLDING & CIE SA (Paris) au capital initial de F. 100.000, dont les actionnaires sont les dirigeants français des usines du groupe de New York, et notamment M. Pierre Burkhardt (majoritaire); 2) LA CELLULOSE FRANCAISE Sarl de Paris (capital de F. 20 millions), qui, gérée par M. Pierre Burkhardt, se verra apporter par PARSONS & WHITTEMORE le contrôle des entreprises formant le G.E.C. - GROUPEMENT EUROPEEN DE LA CELLULOSE (Paris), à savoir : LA CELLULOSE D'AQUITAINE SA (St-Gaudens/Hte Garonne), STE INDUSTRIELLE DE CELLULOSE D'ALIZAY SA (Alizay/Eure), PARSONS & WHITTEMORE FRANCE SA (Paris) et LA CELLULOSE DES ARDENNES SA (Harnoncourt/Belgique).

LA CELLULOSE FRANCAISE est contrôlée à 51 % par PB HOLDING, le solde se partageant entre l'organisme semi-public de Paris I.D.I.-INSTITUT DE DEVELOPEMENT INDUSTRIEL et un pool récemment constitué à cet effet par la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA, la BANQUE FRANCAISE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR SA et le CREDIT LYONNAIS SA.

PETROLE

(633/33) Filiale à Anvers de l'entreprise de Moscou SOJUZNEFTEEXPORT VSESOJUZNOJE OBJEDINENIJE, la firme d'importation, manutention et stockage pétrolier NAFTA (B) N.V. (cf. n° 590 p.46) a ouvert à Zurich une succursale dirigée par M. Peter Heutschi.

L'organisme soviétique est présent de longue date en Suisse à travers l'entreprise NAFTAMONDIAL (Zurich), remplacée en juin 1968 par la société NAFTA AG (Zurich).

(633/34) Récemment formée à Paris, sous la présidence de M. Jean-Pierre Sachet, pour construire et exploiter un entrepôt pétrolier dans la région de Reims, la compagnie DEPOT PETROLIER DE REIMS SA (capital de F. 0,85 million) l'a été en tant que filiale commune (42,5/42,5/15) des entreprises de distribution pétrolière ELF DISTRIBUTION SA de Paris (groupe ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA - cf. n° 631 p.15), ANTAR-PETROLES DE L'ATLANTIQUE SA de Paris (cf. n° 623 p.21) et FINA-FRANCE SA de Paris (groupe PETROFINA SA de Bruxelles - cf. n° 620 p.34).

PHARMACIE ET PARFUMERIE

(633/34) Sous contrôle américain, la compagnie de portefeuille de Luxembourg CONSOLIDATED STANDARD INDUSTRIES EUROPE SA s'est donnée une filiale à Rungis/Val-de-Marne, CONSOLIDATED STANDARD INDUSTRIES FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), qui, gérée par M. Guy de Chabaneix, a pour objet l'import-export et le négoce de produits pharmaceutiques, de parfumerie et cosmétiques.

(633/34) Des intérêts italiens, portés par M. Diego Petroni (Milan), ont participé à la création en Suisse de la firme d'importation et négoce en gros de parfumerie et cosmétiques DEHON COSMETICS SA (Lugano) qui, au capital de FS. 50.000, est présidée par M. Giancarlo Viscardi (Castagnola/Tessin).

PLASTIQUES

(633/34) Spécialiste en Grande-Bretagne de mousses d'uréthane pour industrie textile notamment, la société CALIGEN FOAM LTD de Manchester (cf. n° 284 p.31) a ouvert à Tessengerlo/Belgique une succursale dirigée par M. Paul Lambrecht. La fondatrice est affiliée pour 50 % au groupe ENGLISH CALICO LTD de Manchester (cf. n° 630 p.36), son contrôle pour le solde étant partagé entre la société GENERAL FOAM C° de New York (cf. n° 348 p.28) et sa compagnie-mère (depuis 1967) TENNECO CORP. de Wilmington/Del. (cf. n° 625 p.47).

(633/34) Spécialiste de revêtements et tissus plastifiés et enduits pour maroquinerie, décoration, ameublement, etc..., la société française CORDOUAL SA de Pfastatt-le-Château/Ht Rhin (cf. n° 527 p.33) s'est donnée une filiale à Londres, CORDOUAL (U.K.) LTD au capital de £ 5.000.

Affiliée aux compagnies PRODUITS CHIMIQUES PECHINEY-SAINT GOBAIN SA (Neuilly s/Seine) et ETS SCHAEFFER SA (Pfastatt-le-Château), la fondatrice est présente depuis 1969 à Milan avec une filiale sous son nom (cf. n° 478 p.32).

PUBLICITE

(633/35) Le groupe de publicité, marketing et relations publiques SPADE & ARCHER INC. de New York (cf. n° 561 p.41) a étoffé ses intérêts chez les Six en présidant à la création à Paris de la société SPADE & ARCHER CINI SA (capital de F. 100.000), que contrôle M. Guido M. Cini di Portocannone (italien résidant à Neuilly/Hts-de-Seine).

Le groupe a récemment doté sa filiale suisse SPADE & ARCHER AG (Zug) d'une succursale à Milan, placée sous la direction de M. Alvin Sklower.

(633/35) L'agence de publicité WELLINGTON CONSULTANTS INC. de New York a ouvert à Bruxelles une succursale dirigée par M. Julien M. Snyder.

(633/35) Animée à Genève par M. Jean-Paul Croisier, l'agence de publicité SA SEDI a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Luc Vossen.

TABAC

(633/35) Connu pour ses marques "Malboro", "Parliament", "Philip Morris", "Benson & Hedges", etc..., le groupe de cigares et cigarettes PHILIP MORRIS INC. de New York (cf. n° 629 p.34) a renforcé ses intérêts chez les Six avec l'installation d'une filiale commerciale à Paris, PHILIP MORRIS FRANCE SA (capital de F. 0,5 million) que préside M. Albert-Edmond Bellot.

La fondatrice, qui dispose en Europe de quatre usines principales - Eindhoven et Bergen-op-Zoom (qui, avec un effectif prochainement porté à 500 personnes, approvisionne les marchés italien et français) aux Pays-Bas, Cousset et Neuchâtel en Suisse - est liée par des accords de distribution réciproque avec l'établissement public de Paris SEITA-SERVICE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS & ALLUMETTES (cf. n° 352 p.30), dont elle fabrique sous licence et distribue aux Etats-Unis les marques "Gauloise", "Disque Bleu" et "Gitane" notamment.

TEXTILES

(633/35) L'entreprise de confection ROBERT FRENCH INDUSTRIES INC. de New York a installé à Anvers une filiale commerciale, AMIGO INDUSTRIES N.V. (capital de FB. 1 million), avec pour administrateurs MM. R. Sides, R. Goodkind, H. Posner, W. Apert et R. Goodkind.



(633/37) Des intérêts suédois, portés par MM. Christer R. Christensson et Jonas af Jochnick notamment, ont créé à Bruxelles la société INTER-SQUASH SA (capital de FB. 250.000) qui, présidée par M. Jan Landvik et dirigée par M. Christer R. Christensson, a pour objet l'installation et la gestion de salles de "squash" et le négoce des équipements nécessaires à la pratique de ce sport.

MM. Christensson et Jochnick animent depuis 1967 la compagnie de Luxembourg ORIFLAME INTERNATIONAL SA, qui dispose de filiales de négoce de parfumerie et produits cosmétiques à Bruxelles (2), Francfort et Londres (cf. n° 632 p.33).

(633/37) Les compagnies INTERRELAX SA de Luxembourg (groupe EMPAIN - cf. n° 577 p.32) et S.N.I. -STE NATIONALE D'INVESTISSEMENT SA de Bruxelles (cf. n° 627 p.18) ont modifié de 33,3 % à 59,4 % et 32,5 % respectivement leurs intérêts dans la firme de matériels de navigation de plaisance et sports nautiques ECOFIBER INTERNATIONAL SA (Bruxelles) à l'occasion de l'augmentation de son capital à FB. 61,5 millions. Corrélativement, la participation de la société A.B.R. INTERNATIONAL SA de Bruxelles (groupe ATELIERS BELGES REUNIS SA - cf. n° 625 p.42) dans cette affaire, qui dispose de filiales sous son nom à Familleureux/Belgique et à Madrid, est revenue de 33,3 % à 8,1 %.

A.B.R. et S.N.I. se partagent par ailleurs avec la compagnie ELECTRORAIL SA (groupe EMPAIN - cf. n° 609 p.32) le contrôle à parité de l'entreprise de construction de bateaux de plaisance "Ecofiber" INTERNAUTIC BENELUX SA (Familleureux), qui, de son côté, dispose de filiales sous son nom à Uccle-Bruxelles, La Haye, Paris, Cologne et Madrid.

## TRANSPORTS

(633/37) La société de transports terrestres, maritimes, fluviaux et aériens LEOKING LTD de Londres a étoffé ses intérêts chez les Six avec l'installation d'une filiale à Paris, TRANSMARCOM (FRANCE) Sarl (capital de F. 100.000), que gèrent MM. Bernard Guerrand, K.A. Brett et H. Wolfs.

La fondatrice, qui dispose de deux filiales à Anvers, TRANSMARCOM N.V. et VEREMET N.V., s'était déjà donnée une filiale à Paris en 1965 (cf. n° 292 p.34), mais celle-ci avait été dissoute ultérieurement.

(633/37) La CIE GENERALE TRANSMEDITERRANEENNE-CGTM SA (groupe CIE GENERALE TRANSATLANTIQUE-C.G.T. SA de Paris - cf. n° 570 p.39) et la CIE DE NAVIGATION DAHER SA de Marseille (cf. n° 508 p.37) ainsi que la STE NAVALE CAENNAISE SA de Paris (cf. n° 552 p.42) se sont associées 40/40/20 pour former à Marseille la société SUDCARGOS SA (capital de F. 0,6 million), chargée, sous la présidence de M. Henri Daher et la direction de M. Jean-Pierre Isoard, de regrouper leurs activités de transport de marchandises par cargos à destination de l'Algérie, la Tunisie et le Moyen Orient.



(633/38) Le groupe UNION INTERNATIONAL C° LTD de West Smithfield/Londres (cf. n° 577 p.45) a installé à Deurne-Anvers une filiale de transports routiers, THE UNION CARTAGE CIE N.V. (capital de FB. 0,5 million), dirigée par M. Michel Geluykens.

Coiffé par la compagnie de portefeuille THE WESTERN UNITED INVESTMENT C° LTD (Londres), UNION INTERNATIONAL contrôle en Grande-Bretagne une trentaine d'entreprises alimentaires, tanneries, transport, entrepôts, etc... et possède une filiale à Anvers, WEDDEL & CIE N.V. (cf. n° 470 p.30). Ses autres intérêts à l'étranger se trouvent en France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Suisse, Portugal, Espagne, Etats-Unis, Canada, Argentine, Brésil, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud, etc...

(633/38) La compagnie maritime MALAYSIAN INTERNATIONAL SHIPPING CORP.-MISC (Kuala Lumpur) ayant ouvert une succursale à Rotterdam, la société FURNESS SCHEEPVAART AGENTUR MIJ. N.V. (Rotterdam), membre du groupe FURNESS N.V. (cf. n° 627 p.17), qui la représentait jusqu'ici aux Pays-Bas, n'assurera plus à compter de 1972 que son agence à Rotterdam et Amsterdam.

VERRE

(633/38) La CIE FRANCAISE DU CRISTAL SA (Paris) a négocié la cession - à compter du premier avril 1972 - de son usine de Vallerysthal/Vosges à l'entreprise allemande de tôlerie (notamment réservoirs) JUNG WERKE GmbH de Neunkirchen/Siegen. Celle-ci, qui emploie 350 personnes dans ses usines au siège et à Wehbach/Siegen, réalise un chiffre d'affaires annuel de DM. 32 millions.

Ancienne CRISTALLERIES DE LORRAINE-CHAMPAGNE SA (cf. n° 569 p.43), la firme de Paris a adopté son actuelle raison sociale lors de l'absorption des entreprises SA DES VERRERIES REUNIES DE VALLERYSTHAL & PORTIEUX SA (Paris), SA D'EXPLOITATION DES SABLES & GRES DE FONTAINEBLEAU & NEMOURS SA (Paris), VERRERIES VEUVE G. MARQUOT & FILS SA (Bayel/Aube) et CRISTALLERIES DE VANNES LE CHATEL Sarl (Allamps/M. & M.).

DIVERS

(633/38) La compagnie de portefeuille suisse FIMBAG AG (Lugano) s'est assurée le contrôle à 80 % de la filiale à Paris SECONDO STEFANO PAVESE SA de la manufacture italienne de boutons et accessoires pour la confection SECONDO STEFANO PAVESE SA (Milan), à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 0,5 million.

(633/39) L'entreprise allemande de fournitures pour écriture et dessin (crayons, stylos, plumes, encre, marqueurs, etc...) A.W. FABER CASTELL de Stein t**ü**b N**ü**rnberg (cf. n<sup>o</sup> 606 p.35) a acquis le contr**o**le de la firme de caract**è**res marqueurs et lettres transfert par d**é**calque STANDARDGRAPH FILLER & FIEBIG GmbH (Geretsried).

A.W. FABER CASTELL - issue de la concentration en 1969 de soci**é**tés-soeurs à Stein, Dossenheim et Constance - escompte pour 1971 un chiffre d'affaires sup**é**rieur à DM. 120 millions. Elle poss**è**de une dizaine de filiales à l'**é**tranger : Paris, Fermoy/Cork, Coire; Lisbonne, Vienne, Copenhague, Buenos Aires, Lima, Bogota, San Carlos/Br**é**sil, Neward/N.J., etc...

(633/39) Des int**é**r**ê**ts fran**ç**ais, port**é**s par MM. Felix Dele-croix (Cambrai/Nord), A. Duflot (Graincourt/P. de C.) et J.M. Wasson (Gouy/P. de C.), ont particip**é** à titre minoritaire à la cr**é**ation à Anvers de la firme d'import-export et distribution d'**é**quipements industriels EUROTRADING C<sup>o</sup> N.V. (capital de FB. 125.000), que pr**é**side M. L.F. Desplantere (Berchem).

(633/39) Des int**é**r**ê**ts am**é**ricains, port**é**s par MM. Charles Adams (Dresher/Pa.), Charles Ettinger (Greens Farm/Conn.) et Eug**è**ne Dubs (Easton/Conn.) - pour 65,8 % ensemble - et belges, port**é**s par M. Charles Pry (28,2 %), ont **é**t**é** à l'origine à Woluwe-St-Pierre/Bruxelles du bureau d'ing**é**nier**u**rs conseil en gestion BUSINESS SCIENCES SA (capital de FB. 1,25 million), que dirige M. Charles Pry.

(633/39) Un accord de coop**é**ration en mati**è**re de fournitures g**é**n**é**rales (vaisselle, plats, couverts, ustensiles m**é**talliques, etc...) pour restauration, cantines et h**o**tellerie a **é**t**é** n**é**goci**é** en R**é**publique F**é**d**é**rale entre les soci**é**tés-soeurs ROSENTHAL GLAS & PORZELLAN AG (Selb) et THOMAS GLAS & PORZELLAN AG (Waldersdorf) d'une part - membres du groupe ROSENTHAL AG de Selb (cf. n<sup>o</sup> 628 p.18) - et l'entreprise de coutellerie et machines à caf**é** W**Ü**R**T**TEMBERGISCHE METALLWAREN-FABRIK AG-WMF de Gieslingen/Steige (cf. n<sup>o</sup> 629 p.29) d'autre part.

Anim**é**e par M. Wilfried Bromm, celle-ci a depuis peu comme actionnaire (avec minorit**é** de contr**o**le) l'entreprise de coutellerie et orf**è**vrerie de table F.W. QUIST KG (Esslingen).

---

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Aaciphar	P. 26	Banque de Paris & des Pays-Bas	P. 33
Aanem & scombinatie A. S. N.	17	Banque Française Commerciale	29
Abeille (L')	17	Banque Française pour le Commerce Extérieur	33
A. B. R. International	37	Banque Franco-Allemande	28
Acide Carbonique Naturel	19	Banque Générale du Luxembourg	29
Adler	17	Banque Internationale à Luxembourg	18-28
Aero-Schoenfabriek	28	Banque Lambert	27
Agefko Kohlensattre-Industrie	19	Banque Nationale de Grèce	27
Agria Holding	22	Banque Nationale de Paris-BNP	25-32
Airtour Holland	36	Banque Nationale pour le Développe- ment Economique	16
Airtour Nespanda	36	Banque Occidentale pour l'Industrie & le Commerce	27
Akzo	26	Banque pour le Développement Commercial	28
Albion Twist Drill & Tool	31	Baumgarten (Hans H.)	22
Alexander & Alexander	14	Bayer	18
Allen Electric & Equipment	20	Bayerische Vereinsbank	28
Amfas Groep	14	Bekaert	32
Amfinex	14	Belgo-Hellénique de Métaux & Mine- rais-Elmine	31
Amigo Industries	35	Bendix Home Appliances France	22
Anglo-Continental Investment & Finance	27	Berkshire Knitting Mills	36
Antar-Pétroles de l'Atlantique	34	Bertelsmann (C.)	24
Assicurazioni Generali di Trieste & Venezia	17	Bestobell	18
Ateliers Belges Réunis	37	Biscuiterie Nantaise	30
Atlantic Bank of New York	27	Blaton	16
Auxiliaire de Participation & de Gestion-Sapég	25	Boussac (Groupe)	22
Avions Marcel Dassault	25	Boyd & Haas Stereofonische Vertriebs	20
Badbrunen Wohnungsbau	22	Brauhaus Brückenau Ivo Jansen	31
Bader	31	British Radio	20
Ball Bearing	22	Brohltal Eisenbahn	19
Banca Commerciale Italiana	29	Brookhirst Igranic	20
Banca Rosenberg Colorni & C°	27	Brown, Boveri & Cie	26
Banco Popolare di Milano	29	Business Sciences	39
Bankers Trust	26	Caisse de Dépôt & de Gestion	16
Bankhaus Burgardt & Brückelschen	28	Caisse Nationale de Prévoyance	17
Bankhaus I. D. Herstatt	27	Caligen Foam	34
Bank Mees & Hope	28	Capiepa	30
Banque Commerciale de Bâle	28	Carbonisation Entreprise & Céramique	32
Banque du Benelux	26	Carpentier (Ets G.I.)	20
Banque de Bruxelles	28	Carson Paripan & Hadfields	18
Banque de l'Etat de Sao Paulo	28	Cartiera Calabria Lucana	33
Banque de l'Indochine	25-29		
Banque de l'Union Européenne	27-28		

Cartiere Antonio Sterzi	P. 33	Delhaise Frères & Cie "Le Lion"	P. 30
Cassa di Risparmio delle Provincie Lombarde	29	De Occidentale Bank	27
Cassa di Risparmio di Genova & Imperia	28	Dépôt Pétrolier de Reims	34
C. C. M. C.	25	Dereck Fisch France	24
Cellulose d'Aquitaine (La)	33	Desowag-Bayer	18
Cellulose des Ardennes (La)	33	Detisa Holding	24
Cellulose Française (La)	33	Deutsche Flugtouristik	36
Centrale de Banque	29	Deutsche Girozentrale	28
Centrale Finanziaria Generale	28	Deutsche Gulton	19
Chadbourn	36	Deutsche Mühlenvereinigung	30
Chappell & C°	25	"De Zeven Provinciën"	14
Chatillon	36	Disc AZ	24
Chaux & Ciments du Maroc	16	Discodis	24
Chefaro	26	D. O. G. A.	31
Chloride Electrical Storage (The)	21	Donovan Electrical	20
Chrysler	15	Dorado Getränke	31
Ciments Artificiels de Meknes	16	Drouot (Groupe)	17
Ciments Lafarge	16-32	Dunlop	18
Cleton (F. J.)	16	Dyckerhoff Zementwerke	15
Cofinter	27	Ecofiber International	37
Comasp	28	Editions René Julliard	24
Compteurs (Cie des)	21	Edsa Holding	28
Comptoir de l'Industrie Textile de France	22	Eisenwerk-Ges. Maximilianshütte	32
Concorde (La)	17	Electrafina	20
Congo pour le Commerce & l'Industrie (Cie du)	30	Electriciteit Mij. Aniem	21
Consolidated Standard Industries	34	Electro-Domestique (Cie)	22
Continent (Le)	27	Elektro-Kontakt	21
Continental Building Development	17	Electronique Marcel Dassault	25
Continental Gummi-Werke	18	Electrorail	37
Coperna Holding	30	Elf Distribution	34
Cordoual	34	Emerson Electric	25
Coromina Agefko-Tikko	19	Empain (Groupe)	37
Crédit Commercial de France-CCF	28	English Calico	34
Crédit Foncier de France	29	Ente Nazionale Idrocarburi-ENI	16
Crédit Industriel & Commercial	32	Entreprise de Recherches & d'Acti- vités Pétrolières-Erap	34
Crédit Lyonnais	33	Es- & Ka Systemen	16
Crédit Suisse	17	Etudes & Entreprises Electriques (Sté d')	20
Cristalleries de Lorraine-Champagne	38	Eurand	26
Cristalleries de Vannes-Le-Chatel	38	Eurofinance	17
Cuisines Centrales (SA de)	30	European Commercial Export-Import	29
Cutler Hammer	20	Européenne de Gestion & d'Organisa- tion-Eurogestor	17
Dassault (Groupe)	25	Européenne d'Outre-Mer-Euroutremer	30
Dehon Cosmetics	34	Europe-Loisirs-Service	24
		Eurotrading	39

Exploitations Hôtelières, Maritimes, Aériennes & Terrestres-Sodexo	P. 30	Générale Transméditerranéenne	P. 37
Exploitation des Sables & Grès de Fontainebleau & Nemours	38	General Foam	34
Fabbrica Italiana Accumulatori Motocarri Montecchio	21	General Mills	30
Faber Castell (A.W.)	39	General Store Equipment	32
Fabrication d'Instruments de Mesure-Sfim (Sté de)	23	Gerling Konzern	27
Fabricom	20	Goodrich (B. F.)	17
Fantasia J. M. C. (Ets.)	21	Goodyear	17
Fiat	15	Green & Sons (A. T.)	31
Fimbag	38	Gremi	15
Fimouse	20	Grontmij	15
Fina-France	34	Groupement Européen de la Cellulose	33
Financière Herstatt	27	Grundstücksverwaltung Kohlensaurewerk	19
Financière Immobilière & Mobilière-Sofimo	32	Gulton Industries	19
Financière pour l'Amérique Latine	28	Guyertzeller Zurmont Bank	24
Financière de l'Union Européenne	28	Haasdijk	32
Finanziaria Regionale Lombarda	29	Hafenmühle in Frankfurt	30
Finanziaria per lo Sviluppo della Lombardia-Finlombarda	29	Hambros Bank	28
Fininvest	29	Harper & Schofield	31
Flick (Friedr.)	32	Hattersley & Ridge	31
Floirat (Groupe)	24	Hefftsche Kunstmühle	30
Foncière & Industrielle d'Investissement	25	Henckels Zwillingswerk (J. A.)	32
Fonderies Bayard	32	Hindener (Rolf)	36
Fonderies de Pont-à-Mousson	32	Hochtemperatur Reaktorbau-HRB	26
Food Systems	30	Holdinvex	26
Fonti Levissima	30	Houdringe	15
Française du Cristal	38	Hudson Textilwerke	36
France Loisirs	24	Ilsa	31
Francofinanz Beteiligungs	28	Industrial Builders & Contractors	26
Frankfurter Kohlensaurewerk	19	Industrial Electronics	19
Frankfurter Mühlenwerke	30	Industrielle de Cellulose d'Alizay	33
French Industries (Robert)	35	Industrie Pirelli	18
Fundmar	28	Ingenieursbureau Van Heemstede Obelt	21
Furness	38	Institut de Développement Industriel	33
Générale de Banque	29	Intermontage	16
Générale de Belgique	29	Internationale Schweissdraht	33
Générale de Minerais	31	International Industrial Investment	16
Générale Occidentale	27	International Publishers	24
Générale Transatlantique	37	International Telephone & Telegraph-ITT	16
		International Trade Relations	16
		Internautic Benelux	37
		Interrelax	37
		Intersmat	23
		Intersquash	37
		Intertropical-Comfina	30
		Intervet Belgique	26

Jenco-Maschinenfabrik	P. 22	Mikroporit-Werk Uentrop	P. 32
Jung Werke	38	Minière & Métallurgique de Larymna	31
Keramische Werke-Keramag	32	Miro	30
Kiesekamp Lagerhaus	30	Möbel-Krúgel	14
Kohlensäure Industrie-Kiag	19	Montagu & C° (Samuel)	24
Krupp (Friedr.)	26	Montedison	36
Küche Nürnberger Spezialhaus (Die)	14	Morris (Philip)	35
Kullager	22	Nafta (B)	33
Kunhle, Kopp & Kausch	23	Nancéienne & Varin Bernier	32
Lafarge-Maroc	16	National Cash Register-NCR	26
Lambert pour l'Industrie & la Finance	27	Nationale Industrielle Aérospatiale- Snias	23
Lamson Industries	20	Nationale d'Investissement-SNI	16-37
Landesbank Saar	28	Navale Caennaise	37
Landwirtschaftliche Rentebank	30	Navigation Daher	37
Lee & Sons (Grantham) (John)	23	Nederlandse Investerings- & Bouw- combinatie	17
Leiner & Sons (P.)	26	Ned. Scheepvaart Unie	36
Leoking	37	Neepsend Steel & Tool	31
Levitt Hansbau	16	NGB Enterprises	27
Lips	31	Nouvelle des Editions GP	24
Locafrance	25	Organon Belge	26
Lonrho	27	Oriflame International	37
Luxembourgeoise d'Investisse- ments Mobiliers-Solimo	18	Opelem	21
Lynton Holdings	15	Otares Belgie	26
Machinoimport	23	Parker Brother France	30
Magasins pour l'Equipement Ration- nel & Confortable de votre Inté- rieur-Merci	22	Parsons & Whittemore	33
Maintz & C°	21	Pauw (Charles de)	16
Malaysian International Shipping	38	P.B. Holding & Cie	33
Mällich (Alfred)	23	Petrofina	34
Mampe (Carl)	31	Philips	25
Marine Firminy	23	Phoenix Assurance	27
Marine Midland Bank	28	Phoenix Gummiwerke	18
Martin's Air Charter	36	Phonographique Française Barclay	25
Maytag (The)	21	Pirelli	18
Mediocredito Regionale Lombardo	29	Placements Mobiliers & Immobiliers (Sté de)	24
Meier & C° (Robert)	20	Porcher (Ets)	32
Ménage & Jowa	14	Presses de la Cité	24
Metropolitan Overseas Supply Corp. Europe	25	Preussag	19
Metzeler	18	Productions B.A.	25
Mijnssen	21	Produits Chimiques Pechiney-Saint- Gobain	34
Mikrónwerk	22	Quist (F.W.)	39

Rubberfabriek Vredestein	P. 17	South African Bank of Athens (The)	P. 27
Ready Mixed Concrete	15	Spade & Archer	35
Readymix	15	Spencer & Sons (Wm.)	31
Refrattari per Acciaieria	19	Sperry Rand	23
Reis & Toerismgroep	36	St Augustinus-Sprudel	19
Reis Unie Nederland	36	St Chamond-Granat (Ets.)	23
Rentinvest	29	Stadlinger & Rank, (W.)	21
Rheinische Baustoff-Werke	32	Stahlflaschen Treuhand	19
Rheinische Westfälische Kalkwerke	15	Standardgraph Filler & Fiebig	39
Rivaud & Cie	23	Steria	25
Rohe (A.)	20	Sterzi Papier	33
Rokal	32	Sudcargos	37
Romeico	20	Süddeutsche Mühlenwerke	30
Rootes (Belgique)	15	Südferrum Eisenhandels	32
Rosendahls Fabrikker	20	Südwestdeutsche Salzwerke	19
Rosenthal	39	Sumlock Compometer	20
Rothwell	23		
Rotimex	16	Technologique Sotec Ray (Sté)	20
		Tenneco	34
Sabina Holding	29	Teppaz	21
Saccer Refrattari	19	Thomas Glas & Porzellan	39
Safra Bank	28	Thorn Electrical	20
Saint-Gobain Pont-à-Mousson	32	Thyssen (August)	33
Saipem	16	Tisadep	24
Salzwerk Heilbronn	19	Toro Assicurazioni	27
Saville & C° (Watson)	31	Touristik Union International	36
Savoyarde d'Equipement Ménager	22	Trade Development Bank Holding	28
Scheer-Hennings	32	Trade Development (France) Holding	28
Schlumberger	21	Transmarcom (France)	37
Schmutz (Ernst)	18	Tricault	30
Schneider	28	Trivena	30
Schott Frères	24	Tunzini Ameliorair	20
Schultheiss-Brauerei	31	Turton Bros & Matthews	31
Schulten Weberei (Gebr.)	36		
Schaeffer (Ets.)	34	Union des Assurances de Paris-UAP	17
Secondo Stefano Pavese	38	Union Bank	27
Sedi	35	Union Cartage Cie (The)	38
Seeger-Orbis	22	Union International	38
Sefri	17		
Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs & Allumettes-Seita	35	Vadep Holding	24
SKF Kugellagerfabriken	22	Vagnez & Marmin (Ets André)	22
Slokker (A.)	17	Valentin & Cie (G.)	28
Société Générale	25-29	Veremet	37
Sodexho Belgique	30	Vermögensverwaltung der Gewerkschaft Pattberg	19
Sojuzneftexport Vsesojuznoje Objedinenije	33	Verreries Réunies de Vallerysthal & Portieux	38
Solvay & Cie	18	Verreries Veuve G. Marquot & Fils	38

Verwelius (G.)	P. 17	Western United Investment (The)	P. 38
Viking International	30	Westfälische Union	33
Volvo	14	Wincobank Rolling Mills	31
Vordemfelde (August)	36	Wolverine World Wide	23
Vulkan Kohlenätrewerke	19	Wrightson & Sons (Matthews)	14
		Württembergische Landessparkasse	28
Waanderen & Wostland	17	Württembergische Metallwarenfabrik	39
Weddel & Cie	38		
Wellington Consultants	35	Zambra Holding	29
Westdeutsche Landesbank- Girozentrale	28	Zarodi Crevna Zastava	15